

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CÈDRES
DANS LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 27 février 2018 à 13 h 30
Salle des Bâtitseurs du Pavillon des bénévoles,
145, rue Valade
Les Cèdres

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 27 FÉVRIER 2018	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	2
SUSPENSION	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)	
M. LOUIS THAUVETTE	49
QUESTIONS DE LA COMMISSION	66
DISCOURS DE FERMETURE	79
AJOURNEMENT	

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2018
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bon après-midi, Mesdames et Messieurs. Si vous voulez prendre place, nous allons amorcer nos travaux. Il me fait plaisir de vous souhaiter, à tous et à toutes, la bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le *Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres dans la MRC Vaudreuil-Soulanges*.

10

Je peux vous indiquer immédiatement que le registre est déjà ouvert, vous pouvez aller vous inscrire si vous désirez poser des questions. En attendant, et avant de laisser la parole aux citoyens et aux participants et aux personnes-ressources, je désire apporter quelques clarifications, corrections, mises au point et faire le suivi de la soirée d'hier.

15

Tout d'abord, la première correction, c'est moi qui dois la faire à une question que j'adressais à madame Paul hier soir, du ministère de l'Environnement. J'avais posé un certain nombre de questions sur l'importance qu'on devrait considérer ou accorder aux particules fines et ultrafines. Elle m'a posé une question, elle m'avait dit : « C'est quoi la taille des particules ultrafines? » J'ai dit : « Inférieure à un micron. » Il y a une petite erreur, c'est inférieur à 0,1 micron et non pas un micron. Donc, je voulais corriger le tir.

20

Par ailleurs, je voudrais profiter de cette correction pour vous demander à vous, Madame Nault, comme le ministère de l'Environnement n'a pas consulté le ministère de la Santé sur le projet, est-ce que, où nous sommes rendus dans le processus, est-ce que ça vous serait toujours possible de consulter un organisme que vous n'aviez pas consulté?

25

Mme ISABELLE NAULT :

C'est possible, effectivement. C'est possible de reconsulter ad hoc un ministère. Supposons, on pourrait arriver avec de la documentation précise sur un sujet puis consulter ad hoc un ministère pour avoir son opinion sur un sujet précis.

30

LE PRÉSIDENT :

Donc si, pour des raisons x, vous avez jugé que lors de ce qui a été fait jusqu'à maintenant, la pertinence de consulter le ministère de la Santé n'a pas été jugée appropriée, il est possible qu'après l'audience, que vous jugiez que cette consultation-là soit nécessaire et que vous procédiez ainsi?

35

40

Mme ISABELLE NAULT :

Ça pourrait, oui.

45 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Il est à noter, je pense que ça vaudrait la peine de voir ce qui a été dit hier, les échanges qu'il y a eu entre madame Paul et moi par rapport, justement, au niveau de contrôle, entre guillemets, des concentrations atmosphériques en matière de poussières et toute la distinction surtout par rapport aux poussières ultrafines qui ne sont pas nécessairement couvertes, d'après ce
50 que j'ai compris, par la réglementation de votre ministère et pour lesquelles il pourrait y avoir une préoccupation, comme c'est le cas de plusieurs chantiers actuellement à Montréal, où il y a une préoccupation majeure pour les poussières fines et ultrafines.

55 **Mme ISABELLE NAULT :**

Parfait. Je voudrais juste ajouter l'information que le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, les normes qui sont incluses là-dedans ont été faites en concertation avec le ministère de la Santé.

60 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui. Ça, madame Paul nous l'avait indiqué, effectivement.

65 **Mme ISABELLE NAULT :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

70 Mais par contre, j'ai compris que les valeurs qui ont été déterminées sont des valeurs qui touchent les poussières, toutes les poussières.

Mme ISABELLE NAULT :

75 Il y a un critère pour les PM2.5, là.

LE PRÉSIDENT :

80 C'est ça.

Mme ISABELLE NAULT :

Donc, un 2.5 puis les particules totales.

85 **LE PRÉSIDENT :**

Les particules totales.

Mme ISABELLE NAULT :

90

Oui.

LE PRÉSIDENT :

95

Mais pas pour les particules ultrafines.

Mme ISABELLE NAULT :

100

Ultrafines, non.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Merci, Madame Nault.

105

Ensuite, je vais commencer par Hydro-Québec; tout d'abord, il y avait trois documents à déposer : le premier, c'était essentiellement... bien, trois ou peut-être plus, mais il s'agit essentiellement de la présentation du projet et les documents connexes, appelons ça comme ça – c'est fait?

110

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

115

Ça a été déposé? Vous pouvez allumer, pesez sur le bouton.

Mme CAROLINE BELLEY :

120

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Attendez un petit peu, là. Si ça n'allume pas rouge c'est parce que...

125 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Vous m'entendez bien? Oui? Alors, oui, ce sera déposé à la pause, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

130

D'accord. Il y avait également un document sur l'analyse de risque de la présence de la strate arborescente sur la digue?

Mme CAROLINE BELLEY :

135

Oui, à ce sujet, on a fait un suivi.

LE PRÉSIDENT :

140

Pourriez-vous parler un peu plus fort, s'il vous plaît?

Mme CAROLINE BELLEY :

145

Oui. Alors, si vous souhaitez davantage d'informations sur l'évaluation de la strate arborescente qui a été réalisée, on a consulté notre spécialiste en gestion de végétation, et on tient à préciser les informations suivantes – on peut peut-être appeler à l'écran le tableau d'inventaire, la capsule 5-13?

LE PRÉSIDENT :

150

Bien, on va passer à autre chose en attendant, d'accord?

Mme CAROLINE BELLEY :

155

O.K.

LE PRÉSIDENT :

160

Il y avait une question relative au nombre de travailleurs et au budget révisé?

Mme CAROLINE BELLEY :

165 Oui. Dans le fond, ça, on peut vous répondre tout de suite. L'ordre de grandeur du nombre de travailleurs, on prévoit un chantier qui est de pointe étendue, là. On ne prévoit pas de « peak » dans le déroulement des travaux. Pour se donner une idée, c'est des estimés approximatifs, on a une vingtaine de travailleurs qui seraient présents sur le chantier, une vingtaine aussi de camionneurs, entrant et sortant; quatre employés Hydro-Québec, dont un conseiller sécurité, environnement, un surveillant et un spécialiste, un ingénieur résident.

170 Alors, grosso modo, on parle de 40-45 personnes. Ce nombre-là n'inclut pas les travailleurs qui pourraient se retrouver à travailler pour les carrières commerciales où on va aller s'approvisionner.

LE PRÉSIDENT :

175 Les emplois secondaires.

Mme CAROLINE BELLEY :

180 Oui.

LE PRÉSIDENT :

185 Donc, ce sont des travailleurs à temps plein?

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui.

190 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et quel serait le budget approximatif?

Mme CAROLINE BELLEY :

195 Le budget, comme on le mentionnait hier, si on peut vous revenir dans les dix jours, on aimerait mieux arriver avec un chiffre bien attaché et approuvé par notre gestion.

200 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Mme CAROLINE BELLEY :

205 Pour ne pas le recharger par la suite, si jamais l'estimation était...

LE PRÉSIDENT :

210 Non, c'est bon. Je pense que c'est une prudence qui est sage.

Maintenant, est-ce que vous avez la planche, Madame?

Mme CAROLINE BELLEY :

215 Oui. Alors, ça, il s'agit vraiment d'un résumé, ce qui a été répertorié dans la zone des travaux sur la digue. On a le nombre d'arbres et les diamètres des troncs. Alors, des arbres jeunes qui ont 10 à 18 centimètres de diamètre, il y en avait 83; de 20 à 28, il y en avait 70 qui sont jugés en stade de développement intermédiaire; et de 30 centimètres et plus, ce qu'on considère, nous, des arbres matures, il y en a une quarantaine. Alors, on a répertorié 193 arbres dans la zone des travaux, qu'on
220 prévoit couper et compenser un pour un dans les deux municipalités.

Dès demain, on peut rendre disponibles les études. On a effectivement, quand je me suis renseignée, on a effectivement consulté des études d'ailleurs dans le monde, aux États-Unis et ailleurs, alors on peut déposer ces études-là pour vous. Et on a aussi une étude qu'on a réalisée
225 en 1993 sur la digue, pour regarder où on a essouché un ou deux arbres et on a vu, dans le fond, que le système racinaire se rendait vraiment au noyau de l'ouvrage.

LE PRÉSIDENT :

230 Et le document auquel on référerait hier, qui concerne le suivi de la végétation arborescente et pour pouvoir gérer le risque associé à la strate arborescente, et qui a permis justement à Hydro-Québec de conserver ces arbres pendant plusieurs années, ce document-là, cette évaluation-là, est-ce que vous pourriez la déposer également?

235 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Ça, je vais vérifier, mais je ne l'ai pas... quand j'ai consulté notre documentation dans notre répertoire, je ne l'ai pas aperçue, mais je vais faire une autre vérification. Je sais qu'on a un tableau où on a fait, selon le type d'arbre, là, répertorié...

240 **LE PRÉSIDENT :**

On pourrait vous donner les informations complètes que nous avons, peut-être à la pause?

245 **Mme CAROLINE BELLEY :**

O.K., d'accord.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que si vous avez un tel document, ce serait souhaitable que nous l'ayons aussi.

255 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Quelque chose de semblable, très bien, oui.

260 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., très bien. Ensuite, il y avait également un document sur – je l'ai appelé comme ça – l'évaluation de l'intégrité de la digue. Est-ce que vous l'avez déposé?

265 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Vous parlez de l'étude d'évaluation de la sécurité des barrages qu'on a remise à la Direction de sécurité des barrages?

270 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui.

Mme CAROLINE BELLEY :

On prévoit vous répondre par écrit demain. On tient à préciser que c'est un document qui est confidentiel parce qu'il y a des informations qui traitent de la sécurité...

275

LE PRÉSIDENT :

Bien, vous pouvez indiquer les raisons dans la lettre accompagnatrice.

280

Mme CAROLINE BELLEY :

O.K. Alors, c'est ça.

285

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

290

Mme CAROLINE BELLEY :

On fera un échange avec vous demain là-dessus pour voir comment on dépose.

295

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Ensuite, il y avait une question, mais peut-être une clarification avant. Hier, je ne me souviens plus quel citoyen avait parlé de la vitesse d'écoulement qui serait accrue de 10 % environ à cause de la section qui serait imperméabilisée dans le canal d'aménée. Et on a parlé de plusieurs choses, dont la pression hydrostatique. Je voudrais juste comprendre une chose : pour moi, la vitesse, l'augmentation de la vitesse d'écoulement amène effectivement un rétrécissement du canal, comme on a pu le voir hier à l'écran, ce qui entraîne ce que vous avez considéré comme une légère augmentation de la vitesse d'écoulement de 10 %. C'est donc, pour moi il s'agit de l'érosion fluviale. Il ne s'agit pas, selon ma compréhension, de la pression hydrostatique dans ce cas-là. Est-ce que je me trompe ou est-ce que c'est exact?

300

Mme CAROLINE BELLEY :

305

Vous parlez de l'érosion fluviale au droit de la digue, là, sur l'ouvrage d'imperméabilisation?

310

LE PRÉSIDENT :

Oui, notamment, oui. Cette espèce d'augmentation de la vitesse d'écoulement, elle se traduit, non pas en force ou en pression hydrostatique, selon ma compréhension elle se traduit en espèce d'érosion fluviale, l'érosion par le fleuve.

Mme CAROLINE BELLEY :

315 O.K. Bien, je pense que notre réponse et la réponse de madame Paul hier soir allaient un peu dans le même sens, là, que sur la largeur...

LE PRÉSIDENT :

320 Bien, c'était plus dans l'appréciation du 10 %, là.

Mme CAROLINE BELLEY :

325 O.K., le 10 %, là, je n'ai pas ce pourcentage-là.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais ça, je l'ai compris hier.

330 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

335 Mais pour ça, là, je voudrais juste m'assurer, la pression hydrostatique n'a rien à voir là-dedans.

Mme CAROLINE BELLEY :

340 Non. Non, pas à ma connaissance, là. Non. Mais si...

LE PRÉSIDENT :

345 Voulez-vous vérifier auprès de votre expert pour que je puisse avoir une réponse certaine?

Mme CAROLINE BELLEY :

350 O.K. Monsieur, Pierre-Marc Rondeau, notre ingénieur hydraulicien, s'il vous plaît?

M. PIERRE-MARC RONDEAU :

355 Bonjour, Monsieur le président, Pierre-Marc Rondeau, ingénieur en hydraulique et
planification de la production. Effectivement, comme vous le mentionnez, la pression hydrostatique
est principalement – bien, la pression hydrostatique est la charge, la hauteur d'eau que supporte
un ouvrage et n'est pas corrélée ou ne correspond pas à la vitesse d'écoulement dans le canal de
la centrale des Cèdres.

360 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je voulais juste avoir l'assurance pour ma compréhension, merci.

Il y avait ensuite – donc, ça, c'est bon – la méthodologie d'évaluation de l'oxygène dissous et
de la fréquence d'échantillonnage?

365

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui. Pour ce sujet, je vais laisser Patricia Johnston, biologiste, vous répondre.

370

Mme PATRICIA JONHSTON :

Oui. Donc, lors des inventaires en 2016, il y a eu deux méthodes de mesures pour l'oxygène
dissous. Il y a premièrement une méthode qui est la mesure directe au terrain avec la sonde YSI.
Donc, cette mesure-là, elle est sujette aux conditions environnementales, c'est-à-dire que si l'eau
subit beaucoup de brassage par le vent, les vagues, et cetera, il peut y avoir... cette mesure-là est
un peu moins précise.

375

Pour s'assurer d'avoir vraiment les bonnes concentrations, on prend une deuxième méthode
qui est l'échantillonnage et qui est l'analyse de laboratoire, donc on prélève un échantillon d'eau
qu'on envoie au laboratoire et là, on a une analyse qui est vraiment standardisée et plus précise
que la mesure qui est prise au terrain.

380

Maintenant, au niveau de la fréquence de l'échantillonnage, on est allé donc une fois en juillet
2016, puis il y a eu six stations échantillonnées; donc, il y a eu des stations dans le canal d'amenée,
dans le bassin de Saint-Timothée et dans le bassin de Pointe-du-Buisson. Vous avez la carte des
stations dans le volume 2 de l'étude d'impact à la section B, il y a une carte qui représente les
stations, la localisation précise des stations.

385

390 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes tenus de le faire?

Mme PATRICIA JONHSTON :

395 Bien, ça faisait partie, en fait, de nos inventaires de caractérisation pour bien décrire le milieu dans lequel s'insère notre projet.

LE PRÉSIDENT :

400 Est-ce qu'il y a des rapports qui sont soumis au ministère de l'Environnement?

Mme PATRICIA JONHSTON :

405 Il n'y a pas eu de rapport comme tel, les données ont été inscrites directement à l'étude d'impact, puis donc on a mis l'ensemble des données qu'on avait mesurées. Donc, les données terrain avec la sonde YSI et les données de laboratoire.

LE PRÉSIDENT :

410 Donc, le ministère de l'Environnement ignorait les résultats avant nous.

Mme PATRICIA JONHSTON :

415 Non, mais ils l'ont eu avec l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, en même temps que nous ou à peu près.

420 **Mme PATRICIA JONHSTON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

425 C'est bon. Et ensuite, bon, il y avait une question très importante sur laquelle on s'est butés hier, et pourtant je pensais que je vous avais posé une question tellement simple et anodine. Alors, on revient avec : « C'est quoi une fuite et à partir de quel moment faut-il s'en préoccuper? » Ou, c'est quoi une infiltration, là? Utiliser le terme que vous...

430

Mme CAROLINE BELLEY :

435 Je crois qu'hier soir, on n'avait pas bien saisi la question, là. Ça fait que dans le fond, c'est ça, c'est à quel moment on se préoccupe des fuites et comment on les mesure puis quel est le raisonnement de base, là, du déclenchement de ce projet. Alors, je vais laisser Steven reprendre sa réponse.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

440 Bon. Tout d'abord, il faut comprendre qu'on ne se préoccupe pas seulement de la grandeur du débit lorsqu'on évalue, puis je vais vous présenter un peu brièvement de quelle façon on a fondé notre prise de décision dans ce cas-là.

445 Donc, le premier constat qui a été fait dans les années 80, c'est qu'il y avait des infiltrations qui étaient grandes, donc des débits qui étaient observés à certains endroits, qui étaient assez grands puis les affaissements de façon ponctuelle en crête de l'ouvrage aussi, puis il a été convenu qu'il fallait faire un suivi plus serré de cette situation-là.

450 Pour réaliser ce suivi-là, il y a différentes méthodes qui ont été mises de l'avant, entre autres la mise en place de déversoirs de jaugeage. – Je ne sais pas si tu peux appeler la capsule? – Donc, les déversoirs de jaugeage c'est, ni plus ni moins, des tuyaux qui servent à un bassin dans lequel on canalise les fuites, puis les tuyaux qu'on utilise pour mesurer, pour pouvoir se mettre à l'aval et puis mesurer, mesurer l'écoulement qui passe à travers ces tuyaux-là.

455 Dans ce cas-ci, il y a des règles de mesure à l'intérieur qui nous permettent d'estimer le débit. Ça, ça sert à s'assurer qu'il n'y a pas d'évolution du phénomène et puis en même temps, on peut le suivre dans le temps. Aussi, il y a eu des piézomètres qui ont été installés dans la digue, qui servent à mesurer la charge hydraulique, donc le niveau d'eau à l'intérieur de la digue à différents endroits.

460 Il y a eu par la suite, pour réussir à comprendre aussi d'où venaient les infiltrations, différents types d'investigations qui ont été réalisés : des forages géotechniques, géologiques; des méthodes géophysiques qui ont été utilisées aussi pour localiser les infiltrations puis, par la suite, en 2012, lors de l'évaluation de la sécurité de l'ouvrage, il y a une synthèse qui a été faite de toutes ces informations-là qui ont été mises ensemble pour réussir à bien identifier d'où venaient les infiltrations, et puis il a été remarqué deux choses, si on veut, parce qu'il y a deux sections de la digue qui sont distinctes : la section où on fait les travaux d'imperméabilisation près de l'évacuateur bétonné; à cet endroit-là, ce qui a été remarqué c'est qu'il y avait de l'écoulement qui était concentré dans une section près de l'évacuateur, qui venait d'une défaillance au niveau de l'étanchéité. Donc,

465

470 il a été jugé requis de réparer l'étanchéité à cet endroit-là. Et puis de l'autre côté, du côté plus à l'ouest...

LE PRÉSIDENT :

475 Sud? Sud de la digue?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

480 Oui. Donc, au sud de la digue, oui, il y a le phénomène qui a été identifié c'est qu'il y avait un risque d'éroder certaines particules de la fondation par érosion interne étant donné que les fuites étaient quand même... les écoulements étaient importants. Donc, c'est pour ça que le choix du filtre inverse a été fait dans ces sections-là.

LE PRÉSIDENT :

485 Je comprends donc que vous avez utilisé des critères, principalement – là, je vous résume – la canalisation des fuites pour estimer les débits, des piézomètres dans la digue et différents types de forages. Est-ce que ces critères que vous utilisez sont additifs, sont quantifiés ou ce sont des appréciations qualitatives?

490

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

495 Ce sont des appréciations qualitatives qui sont faites, dans un premier temps, puis ensuite, on essaie d'évaluer le comportement global. Par exemple, ça peut aller à de la modélisation numérique pour essayer de corréliser les débits et les pressions avec les observations du terrain en fonction des matériaux qui sont là.

LE PRÉSIDENT :

500 Donc, pour l'estimation des débits, vous le faites par modélisation ou par observation?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

505 On l'observe et puis...

LE PRÉSIDENT :

Mais l'observation ne peut pas donner une estimation de débit, là. Juste une simple observation ne peut pas donner une estimation de débit, il faut qu'il y ait une mesure.

510 **M. STEVEN DORÉ-RICHARD :**

Oui, il y a des mesures qui sont prises.

515 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, vous faites les mesures aussi.

520 **M. STEVEN DORÉ-RICHARD :**

Oui.

525 **LE PRÉSIDENT :**

In situ, là, sur le terrain.

530 **M. STEVEN DORÉ-RICHARD :**

Oui.

535 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis quand vous faites ces mesures, à partir de quelle mesure, si vous quantifiez, à partir de quelle mesure vous considérez que c'est inquiétant?

540 **M. STEVEN DORÉ-RICHARD :**

Dans ce cas-ci, comme je le disais, ce n'est pas la quantité d'eau comme telle qui est inquiétante, c'est le fait qu'elle circule de façon concentrée. Donc, près de l'évacuateur, elle circule de façon très rapprochée, donc il y a certains endroits où les écoulements sont plus grands, donc il y a des plus grandes vitesses et puis à ce moment-là, le risque d'emporter les particules de la fondation est plus grand.

545 Si, par exemple, il n'y avait pas cette... si l'ouvrage était directement au roc, on n'aurait pas nécessairement la même problématique parce que la vitesse d'eau ne serait peut-être pas un enjeu au niveau de la fuite.

LE PRÉSIDENT :

550 Donc, le fait que vous observiez plusieurs fuites consécutives, mais avec des débits variables, peut faire en sorte que vous prendriez une position qui soit tout à fait différente que si vous examiniez une fuite une par une, c'est ça?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

555 Oui.

LE PRÉSIDENT :

560 O.K. Mais vous n'avez pas besoin d'avoir de topo final à la fin, collectif, pour dire : bon, bien, l'ensemble de toutes ces fuites, qu'est-ce que ça représente comme impact sur l'intégrité de la digue.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

565 Si je comprends bien votre question, ce n'est pas le débit total qui va être un critère, non.

LE PRÉSIDENT :

570 C'est ça, O.K. Parfait. Alors, très bien. Ça, je pense que vous avez répondu de façon satisfaisante, du moins pour que nous puissions comprendre.

575 Maintenant, puisque nous y sommes, dans un sujet très proche, dans la carte que vous avez présentée – j'y reviens encore –, nous avons effleuré la question hier sur le tronçon amont, donc qui est compris entre l'île aux Vaches et l'évacuateur désaffecté. Et dans l'étude d'impact, j'ai vu qu'il y avait plusieurs points rouges, autrement dit plusieurs fuites qui ont été observées et je me demandais pourquoi ce tronçon-là ne fait pas l'objet – je sais qu'il y a beaucoup de gens qui étaient très contents quand vous ne touchiez pas à l'île aux Vaches hier, mais je me demandais pourquoi, en termes d'observation des fuites, là, pourquoi ce tronçon-là ne fait pas l'objet d'une imperméabilisation? Toujours en lien avec les critères que vous avez utilisés, juste pour qu'on ait une base comparative.

580

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

585 C'est aussi relatif à la conception de l'ouvrage. Donc, il y a d'un côté, de l'autre côté où il y a l'imperméabilisation, historiquement, il y avait une étanchéité qui avait été mise en place parce que la hauteur d'eau retenue était plus grande. Lorsqu'on revient de ce côté-ci, la hauteur d'eau retenue

590 est un peu moins grande parce que le niveau de la fondation est plus élevé, ce qui fait que... déjà à l'origine qu'il n'était pas requis d'avoir une imperméabilisation du même type, il y a une imperméabilisation qui existe, mais elle n'est pas de la même nature que de l'autre côté, et puis en faisant le filtre inverse sur toute la longueur, comme ça, on vient se prémunir contre le risque d'érosion de la fondation sur toute la longueur de cette portion de l'ouvrage.

LE PRÉSIDENT :

595 Ça veut dire que, ce que vous dites c'est que le filtre inverse que vous posez du côté sud de la digue va quand même favoriser le maintien de l'intégrité de la digue, même du côté nord.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

600 Oui.

LE PRÉSIDENT :

605 O.K. Et pourquoi ça ne s'appliquerait pas pour l'autre côté encore, juste à cause du niveau de l'eau? Pour le tronçon aval?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

610 Bien, de l'autre côté, si on avait voulu faire seulement un filtre inverse, il aurait fallu le faire pour toute la longueur de l'ouvrage.

LE PRÉSIDENT :

615 Pour toute la longueur?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

620 Alors que là, la problématique du côté du canal était localisée, comme ça, ça nous permet d'intervenir seulement dans une portion du canal.

LE PRÉSIDENT :

625 Bien, en fait, ce n'est quand même pas loin de ça, là. Les filtres inverses que vous posez sur le côté sud de la digue, ça couvre une bonne partie de la digue. Si, je ne sais pas – malheureusement on ne peut pas avoir... voilà.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

Est-ce qu'on peut ramener la 24?

630

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est bon, ça. C'est bon, vous pouvez juste la descendre un petit peu vers la...

635

Mais au fond, la question : est-ce que vous prenez là un pari risqué de dire, bien, on ne touche pas au tronçon en amont, quitte à ce que dans quelques années, on revienne avec un projet d'imperméabilisation plus complet? Non?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

640

Non.

LE PRÉSIDENT :

645

Pour vous, une intervention éventuelle sur le tronçon amont dans le canal d'amenée n'est pas envisageable à court terme ni à moyen terme?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

650

Non.

LE PRÉSIDENT :

655

Non plus, O.K. Donc, malgré toutes les fuites qui ont été identifiées, vous considérez que le filtre inverse serait suffisant, placé du côté sud de la digue.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

660

Oui, parce qu'on considère qu'il nous protège contre le mécanisme, le mécanisme de défaillance identifié pour cet ouvrage-là, donc la seule façon qu'on juge qu'il pourrait subir des problèmes, ce serait que les particules de la fondation soient entraînées. Donc, en les retenant, on ne voit pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

665

Très bien. Madame Nault, est-ce que vous pourriez nous donner votre avis là-dessus?

Mme ISABELLE NAULT :

670 C'est certain que moi, je ne suis pas ingénieure, là. Je ne peux pas vous donner mon avis en
tant qu'ingénieure, parce que je ne suis pas ingénieure. Il faudrait, pour un avis spécifiquement, là,
sur la fonctionnalité du filtre inverse qui prémunit contre ou qui protège pour la stabilité de l'ouvrage,
il faudrait que je demande à mon expert en sécurité des barrages. Je pourrais revenir là-dessus
après la pause.

675 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Oui, ce serait apprécié. Mais j'aimerais encore une fois, au risque de vous faire
répéter, Monsieur Richard, la section de la digue qui va être imperméabilisée, il y a également, du
côté sud de la digue, l'aménagement d'un filtre inverse. Pourquoi, dans ce cas-là, on n'applique pas
680 le même raisonnement? Peut-être que vous avez répondu, mais j'aimerais quand même que vous
reveniez. Pourquoi, dans ce cas-là, on n'applique pas le même raisonnement que pour le tronçon
en amont entre l'île aux Vaches et l'évacuateur? Pourquoi on ne dit pas, bon, il y a un filtre inverse,
ça devrait être suffisant pour éviter des infiltrations. Ça, c'est le raisonnement que vous avez
appliqué pour le côté en amont.

685 **M. STEVEN DORÉ-RICHARD :**

Hum, hum.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi ici, dans ce cas-ci, on n'applique pas le même raisonnement? Pourquoi on juge
qu'au-delà du filtre inverse, il faut également mettre, faire une imperméabilisation pour une section
qui est couverte, pour la même section, je dirais, de la digue, qui est couverte au sud par un filtre
695 inverse?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

700 Parce que du côté où on fait une imperméabilisation, il a vraiment été observé qu'il y avait
une dégradation de l'élément étanche et puis celle-là pourrait se poursuivre dans le temps, même
en présence du filtre inverse.

LE PRÉSIDENT :

705 O.K.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

710 L'étanchéité pourrait continuer de se dégrader et puis on pourrait voir apparaître des fuites à d'autres endroits.

LE PRÉSIDENT :

715 Puis quelles seraient les causes principales, selon vous?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

C'est que présentement, il y a de l'eau qui circule à travers l'élément étanche.

720 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça, c'est l'effet, là, mais c'est quoi, les causes? Ce serait quoi, les causes?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

725 Il y a eu des travaux dans le passé de réalisés, il y a très longtemps, à l'endroit de l'ancien évacuateur qui a été bétonné, dans les années 1930, entre autres, et puis lors des travaux, il y a eu de l'excavation qui a été requise dans le remblai pour réussir à mener à bien ces travaux-là qui étaient sur toute la hauteur de la structure de béton. Donc, probablement qu'il y a eu de l'excavation de faite et puis que la remise en place n'a pas été faite à la perfection. Et puis, ensuite, il y a probablement eu une évolution dans le temps de ce phénomène-là.

730

LE PRÉSIDENT :

735 Ce serait le principal facteur?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

Hum, hum.

740

LE PRÉSIDENT :

Ce serait quoi, les facteurs secondaires?

745 **M. STEVEN DORÉ-RICHARD :**

Ce serait le principal facteur qu'on a identifié pour l'instant. Il y a aussi la géométrie d'origine qui était peut-être moins... l'élément étanche à cet endroit-là était moins large à l'origine que pour d'autres endroits sur la digue.

750 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Donc, c'est ce qui – à moins que vous ayez d'autres choses, Madame Belley, par rapport à hier, pour moi, c'est terminé.

755 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Non, c'était essentiellement les mêmes points de suivi qu'on avait vérifiés avec madame Mondor.

760 **LE PRÉSIDENT :**

765 Les mêmes points, parfait. Nous avons également, je m'étais engagé, hier après-midi auprès d'un citoyen qui avait fait référence à une entente entre Hydro-Québec et le ministère de la Faune, en matière de protection de l'esturgeon et l'effet sur l'exondation de la Pointe-des-Cascades.

Tout d'abord, Madame Fraser, pourriez-vous nous donner les grandes lignes de cette entente? Les grandes lignes.

770 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

775 Oui, bien sûr. Donc, ça a été... originairement, le lit du fleuve à l'endroit où se situe tout le complexe des barrages, Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, donc était sur son lit naturel. C'est à environ 20 km où est-ce qu'on avait les grandes frayères d'eau vive, un peu comme dans les rapides de Lachine. Puis il y a un dénivelé d'à peu près 25 mètres entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis.

780 Donc, quand Hydro-Québec a voulu ériger les barrages, la série de barrages qu'on retrouve dans le lit du fleuve, puis où est-ce que 80 %, 90 % du débit transite vers le canal de Beauharnois lorsque ça a été construit, donc on perdait, dans le fond, de grandes frayères d'eau vive. Et puis il en est venu aussi un constat qu'il fallait maintenir des débits écologiques dans le lit du fleuve résiduel, donc au niveau de toute la séquence entre les barrages de Les Coteaux 1 et 3, jusqu'à Pointe-des-Cascades, puis d'avoir suffisamment d'eau nécessaire pour les esturgeons et les autres espèces qui fraient près de Pointe-aux-Cascades, il devait y avoir de l'eau jusqu'à – la retarder,

785 dans le fond, puis avoir de l'eau jusqu'à la mi-juin, suffisamment pour pouvoir permettre la reproduction de ces espèces.

790 Donc, l'entente c'est dans les débuts des années 90, et on a fait aussi des sollicitations auprès des citoyens, mais ça obligeait d'assécher une partie – comme par exemple dans le bassin Saint-Timothée – une partie du lit du fleuve pour pouvoir faire transiter les débits pour qu'ils puissent se joindre jusqu'à Pointe-des-Cascades.

795 Donc, on a fait les représentations auprès des citoyens aussi à cet égard, puis l'entente qui a été conclue, donc, c'était de maintenir aux barrages Les Coteaux – il y a deux barrages, le 1 et le 3 – donc 140 mètres cubes/seconde puis 300 mètres cubes/seconde pour permettre d'avoir ces débits écologiques, pour permettre la reproduction du poisson.

800 C'est sûr que, somme toutes, il y a les espèces qui fraient tardivement sont pénalisées, mais on avait quand même l'espèce de fenêtrage qui couvrait la majorité de nos espèces d'intérêt pour la reproduction du poisson.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce serait possible que vous déposiez cette entente?

805 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

810 Nous, on a, annuellement, en fait, on redit ou on fait savoir qu'on veut maintenir les modalités pour la gestion des barrages dans ce secteur-là, annuellement. Donc nous, notre communication la plus récente auprès d'Hydro-Québec, à savoir, et on rappelle les grandes modalités, peut-être que je pourrais vous fournir l'information la plus récente qui est en février 2017.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est parfait.

815 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

820 Puis on a aussi récemment été sollicités de la part du ministère MERN, donc le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles puisqu'Hydro-Québec faisait une demande, dans le fond, pour un permis d'occupation temporaire au site des travaux pour les terres du domaine de l'État, donc on a aussi fait valoir au MERN que dans ce processus qu'Hydro-Québec demandait, on voulait maintenir toujours les modalités pour cette entente au niveau de la gestion des barrages. Donc ça aussi, ça peut être...

825 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Pendant que nous y sommes, il y a quelqu'un hier qui a souligné le fait que, bon, les barrages, plusieurs datent, commencent à vraiment dater, est-ce que vous envisagez, est-ce qu'on peut envisager de moderniser les barrages qui forment, finalement, les trois bassins, pour intégrer, notamment, des passes à poisson, pour les adapter à des conditions hivernales, ce qui permettrait de peut-être prolonger la période de la mise en eau des bassins. Est-ce que ce serait quelque chose d'irréaliste ou ce serait quelque chose de vraisemblable?

835 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

C'est sûr que fondamentalement, redonner la libre circulation du poisson, c'est un objectif qu'on souhaite établir lorsqu'il y a eu justement blocage, mais par rapport au passage naturel historique. Donc, c'est sûr que c'est dans les solutions qui seraient bénéfiques, effectivement, pour le poisson. Donc, c'est toujours... le promoteur doit quand même avoir la réflexion et faire le travail de regarder le genre de travaux qui peuvent se faire, par exemple à titre de compensation. Donc, ça, ça peut être, en partenariat ou de concert, des choses qui peuvent être discutées pour pouvoir... par rapport à la solution qui va être retenue à titre de compensation.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Mais la position de votre ministère témoigne d'une ouverture à cet effet.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

850 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

855 O.K. Madame Belley, est-ce que dans le cadre de vos réflexions en matière – notamment, hier quelqu'un avait abordé le thème plus général de gestion de l'eau, là, mais pour le rendre un peu plus opérationnel, je pense que c'est par des questions comme celle-ci, est-ce que vous y avez pensé de votre côté?

860 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Bien, Hydro-Québec a 86 centrales à la grandeur du Québec. On a des installations, effectivement, qui sont vieillissantes. On est toujours en étude et en planification de projets à venir. C'est sûr que ce n'est pas le projet qu'on réalise aujourd'hui de réfectionner les ouvrages

865 régulateurs, mais dans le futur, oui, il y aura sûrement des études faites à ce sujet pour la réfection et ça pourrait être des facteurs à considérer dans notre conception.

LE PRÉSIDENT :

870 Vous avez signé l'entente avec le MFFP pour l'esturgeon jaune il y a combien d'années, déjà?

Mme CAROLINE BELLEY :

C'était en 94?

875 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

Est-ce que je peux? En juillet 92. Ou plutôt en 92, plus finalisation septembre 92.

LE PRÉSIDENT :

880 Donc, ça fait un pneu plus de 25 ans, là?

Mme CAROLINE BELLEY :

885 Oui. Et on a mis des efforts aussi. Patricia Johnston peut peut-être vous en parler plus en détail, mais il y a des frayères à esturgeons qui ont été aménagées aussi afin d'essayer de promouvoir la fraie.

Mme PATRICIA JOHNSTON :

890 Oui, si je peux ajouter un peu de détail, là. En fait, il y a eu un aménagement de frayères à esturgeons en aval de la centrale de Beauharnois, puis durant quatre ans, en fait, il y a eu des essais. En fait, il y a eu une mise en eau hâtive de Pointe-des-Cascades avec fermeture du barrage puis il y a eu des suivis sur la frayère à Beauharnois, donc dans le lac Saint-Louis, pour vérifier si l'esturgeon utilisait cette frayère-là, puis si la réponse était oui, on aurait pu procéder à la mise en eau de Pointe-des-Cascades plus tôt dans l'année.

895 Mais après quatre années de suivi, il a fallu se rendre à l'évidence que la frayère n'était pas utilisée et donc, il a fallu revenir à une mise en eau tardive de Pointe-des-Cascades, là, relativement
900 à la fraie de l'esturgeon.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez identifié les causes?

905

Mme PATRICIA JOHNSTON :

Je n'ai pas eu le temps de creuser ce sujet-là, mais il y a des rapports de suivi là-dessus. À ma connaissance, la cause principale qui avait été identifiée, c'était en raison de l'écoulement sur la frayère qui n'était peut-être pas 100% adéquat, puis il y avait un dépôt aussi de limon à la surface. Donc, l'esturgeon n'a pas apprécié ces conditions.

910

LE PRÉSIDENT :

Mais ces deux facteurs-là, vous les connaissiez avant d'implanter la frayère?

915

Mme PATRICIA JOHNSTON :

Non, pas nécessairement.

920

LE PRÉSIDENT :

Non?

925

Mme PATRICIA JOHNSTON :

Parce que quand on implante une frayère, on prend des relevés du site comme tel puis on fait les modélisations hydrodynamiques pour voir, en conditions futures, comment on pourrait aménager. On met le substrat qui a les bonnes dimensions, on s'assure d'avoir les bonnes profondeurs, les bonnes vitesses d'écoulement, mais il reste que c'est... la biologie n'est pas une science exacte, donc on met en place, on tente de mettre en place les...

930

LE PRÉSIDENT :

La médecine non plus, Madame.

935

Mme PATRICIA JOHNSTON :

Non, effectivement – donc, on tente de mettre en place du mieux qu'on peut les meilleures conditions possible, mais il reste que le poisson, lui, il va choisir selon les conditions du moment, puis il a le choix d'aller ailleurs également, et donc...

940

LE PRÉSIDENT :

945 O.K., c'est bon. Merci, Madame. Il nous restait donc, toujours en matière de suivi pour hier, la MRC Vaudreuil-Soulanges, donc madame Lemieux, qui était supposée arriver avec des précisions sur le couvert forestier?

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

950 Oui, effectivement, on avait estimé, je pense, hier, à 15 %; le vrai chiffre pour le couvert forestier au niveau de la MRC, c'est de 27 % le couvert forestier pour le territoire au complet.

LE PRÉSIDENT :

955 O.K. Alors, je pense qu'on ne s'embêtera pas pour quelque pourcentage, parce qu'il me semble que dans l'étude d'impact, on marque 26 % ou 27 %, là, en fait. Mais donc, il y a lieu, dans votre MRC – hier, vous avez abordé le sujet – il y a lieu, dans votre MRC, de trouver des secteurs où une centaine d'arbres peuvent être plantés?

960

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

Oui, tout à fait.

965

LE PRÉSIDENT :

O.K., et vous avez commencé à avoir des pourparlers avec Hydro-Québec là-dessus?

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

970

Non. Nous, de notre côté, en termes de plantation avec Hydro-Québec, non, on n'a pas eu de pourparlers. Au niveau de la MRC, on a une politique de l'arbre et des boisés et ce qui découle concrètement de cette politique-là, c'est notre projet de corridor vert qui couvre au-dessus de 50 km sur notre territoire et c'est dans la délimitation du corridor vert qu'on souhaite faire des plantations pour rassurer la collectivité.

975

LE PRÉSIDENT :

Oui.

980

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

985 Donc, il y a certains... c'est certain qu'on aurait des zones à l'intérieur du corridor qu'on pourrait prioriser.

LE PRÉSIDENT :

990 Et je vais revenir vers vous, Monsieur Meunier, dans quelques instants.

995 Madame Nault, est-ce que quand on fait des projets similaires où on déboise et, finalement, on reboise ailleurs, comme mesure compensatoire, est-ce qu'il y a des suggestions que le ministère peut faire? Par exemple, pour un arbre qu'on va abattre, étant donné qu'on ne peut pas implanter ou mettre en place un arbre aussi gros, d'une aussi grande circonférence, on va y aller par un facteur de... de multiplication, tiens, ça va être plus simple. Donc, pour un arbre qui est abattu, il y aurait trois arbres de plantés. Est-ce que vous avez une directive ou une démarche de cette nature-là?

Mme ISABELLE NAULT :

1000 Nous, on est conseillés à ce sujet-là par le ministère des Forêts, Faune, Parcs, donc je transférerais la question à ma collègue.

LE PRÉSIDENT :

1005 Alors, Madame Fraser?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1010 Donc nous, c'est des lignes directrices.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1015 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

1020 Donc, c'est vraiment plus... on va chercher, par exemple, à augmenter la biodiversité, donc le plan de reboisement visera plusieurs essences. Et ce qui est souvent dans nos documentations, c'est du un pour un, qui est mentionné, puis donc, puis le plan de reboisement doit faire l'objet aussi, le choix du site doit être aussi, ne pas faire partie d'entente de compensation et autres, là, donc c'est de le bonifier tout en respectant, dans le fond, les caractéristiques du milieu d'origine.

1025 Donc, si c'est l'habitat d'une espèce faunique rare, il ne faut pas que ça l'aïlle au détriment...
par exemple, les couleuvres qui aiment, oui, les bosquets d'arbustes, de planter une forêt de façon
dense dans un milieu, par exemple, qui aurait des couleuvres rares, ce n'est pas souhaitable. Donc,
il y a quand même à planifier ce plan de reboisement là, de sorte à ce que ce soit compatible avec
la biodiversité en place. Mais pour le ratio, ce que moi j'ai toujours vu, c'est du un pour un, là.

LE PRÉSIDENT :

1030 Un pour un. Monsieur Meunier, quant à vous, dans votre MRC, est-ce que vous avez déjà
ciblé certains endroits? Oui, allez-y.

M. PHILIPPE MEUNIER :

1035 On n'a pas fait de rencontre avec la Municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Nous, ce qu'on
prétend, c'est que le milieu qui est affecté devrait recevoir la compensation. Donc, évidemment, on
croit que Salaberry-de-Valleyfield, qui a d'ailleurs une politique de l'arbre, va être plus en mesure
que nous à répondre à la question. On est plus pour que le projet de compensation s'implante dans
la ville directement et...

1040 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi, cette politique de l'arbre?

1045 **M. PHILIPPE MEUNIER :**

1050 C'est une politique qui découle de leur PADD, leur plan d'action en développement durable.
Donc, ils identifient des secteurs qui pourraient potentiellement accueillir des nouvelles plantations
pour améliorer un peu le paysage la qualité de vie des citoyens en même temps, là. Donc, je
laisserais ça plus à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, la négociation avec Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1055 O.K. Je vais vous poser une question, peut-être qui a l'air un peu naïve. Moi, j'ai une maison,
j'ai des arbres sur mon terrain et même si ce sont mes arbres sur mon terrain, je n'ai pas le droit
d'y toucher. Il faut, si je veux abattre un arbre, il faut que je demande l'autorisation à la Ville de
Montréal pour abattre un arbre qui est au-delà de, je pense, quatre pouces de diamètre.

1060 Est-ce qu'au sein de vos MRC, vous avez des politiques ou des réglementations de cette
nature-là?

M. PHILIPPE MEUNIER :

Ça s'applique davantage au niveau local.

1065

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, je comprends.

1070

M. PHILIPPE MEUNIER :

Donc, c'est les municipalités qui adoptent chacune un règlement.

LE PRÉSIDENT :

1075

Mais à votre connaissance?

M. PHILIPPE MEUNIER :

1080

Il faudrait que je fasse l'inventaire, là, à l'interne, mais je crois que Salaberry-de-Valleyfield en a de la réglementation, mais je ne suis pas capable de vous la préciser en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

1085

Et Madame Lemieux?

Mme ALEXANDRA LEMIEUX :

1090

En fait, effectivement, c'est un règlement qui est plus de compétence locale. Par contre, au niveau de notre MRC, il y a deux secteurs plutôt où on gère l'abattage d'arbres au niveau régional. Donc, sur le mont Rigaud, on limite, en termes de pourcentage, la superficie autorisée pour déboiser, pour l'implantation d'un bâtiment principal, par exemple. Et aussi, dans l'aire agricole et équestre qui recoupe Sainte-Marthe et Saint-Lazare, pour vraiment conserver les boisés, qui sont quand même un patrimoine naturel qui peut bénéficier à tous. Donc, c'est les deux seuls secteurs que la MRC vient gérer de ce côté-là en termes d'abattage.

1095

LE PRÉSIDENT :

1100

D'accord. Une dernière question à ce niveau-là. Madame Belley, lorsque vous faites l'inspection, vous avez indiqué hier que très fréquemment vous coupez des arbres. Est-ce que vous

demandez, est-ce qu'il y a des autorisations à demander quand vous allez faire une inspection pour couper des arbres ou vous le faites automatiquement?

Mme CAROLINE BELLEY :

1105

Si vous le permettez, Monsieur le président, j'appellerais Natalie Nicole, avocate, pour vous expliquer la réglementation.

LE PRÉSIDENT :

1110

Oui.

Mme NATALIE NICOLE :

1115

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1120

Bonjour, Madame.

Mme NATALIE NICOLE :

1125

Écoutez, c'est un contexte un peu particulier pour Hydro-Québec qui est une société d'État, ça fait que je vais revenir un peu plus macro. Dans le fond, toutes les propriétés où les installations sont implantées, ça fait partie du domaine de l'État. Donc, c'est une terre qui, dans le fond, fait partie du patrimoine de l'État. La réglementation municipale, en tant que société d'État, ne s'applique pas à Hydro-Québec.

1130

Par conséquent, et dans le cadre de son bon voisinage, c'est sûr qu'Hydro-Québec discute avec les municipalités, informe les municipalités du plan, des interventions qu'elle va faire sur ses propriétés, notamment quand on est à l'intérieur d'une périphérie aussi urbanisée.

LE PRÉSIDENT :

1135

D'accord.

Mme NATALIE NICOLE :

1140

Et, pour terminer, je dirais que dans le fond, la démarche qu'on va faire c'est auprès du ministère de l'Énergie et Ressources pour obtenir un permis de coupe, habituellement.

LE PRÉSIDENT :

1145 D'accord. Puisque vous êtes ici, peut-être que vous allez être de nouveau sollicitée, encore une fois, pour les premières années après que les travaux auront été faits, pour les premières années, Hydro-Québec a signifié son intention de ne pas tolérer de végétation, ni arborescente, ni arbustive, ni herbacée et comment vous allez procéder pour contrôler la végétation?

Mme CAROLINE BELLEY :

1150 Je prends... on pourrait vérifier. Je ne sais pas si Steven – je sais que l'entretien se fait annuellement où est-ce qu'il y a la tonte du terrain, mais...

LE PRÉSIDENT :

1155 Je sais que vous avez fait référence à une débroussailleuse.

Mme CAROLINE BELLEY :

1160 Au débroussaillage, oui.

LE PRÉSIDENT :

1165 Mais, pratico-pratique, après un an, les pousses ne vont pas être très, très hautes, là. Donc, comment est-ce que vous allez procéder? Est-ce que vous allez avoir recours à des phytocides, de façon générale?

Mme CAROLINE BELLEY :

1170 Non, dans nos encadrements, il n'y a pas d'utilisation de phytocides.

LE PRÉSIDENT :

Pas du tout de phytocides?

1175 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Non, non, aucun élément chimique.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Puis les plantes herbacées?

1185 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Peut-être qu'on peut... un instant, permettez-nous de vérifier.

LE PRÉSIDENT :

1190 Oui, oui.

Mme CAROLINE BELLEY :

1195 Excusez-moi de me corriger, oui, il y a des interventions à l'aide de phytocides, désolée. Il y a des modes d'intervention. Il y a des moyens mécaniques, interventions à l'aide de phytocides et dans l'aménagement des barrages avec les matériaux.

LE PRÉSIDENT :

1200 D'accord. Et, Madame Nault, est-ce que l'utilisation de phytocides pour barrages, digues et tout ça, généralement, est-ce que c'est recevable chez vous ou vous soulevez certaines interrogations?

Mme ISABELLE NAULT :

1205 Ce n'est pas la technique qui est priorisée, surtout pas quand on a un milieu hydrique à proximité; ce n'est pas la méthode qu'on priorise en rive. Les phytocides, soit dit en passant, il y a certains phytocides qui sont parfois utilisés puis qui font l'objet d'une autorisation ministérielle. Mais il faudrait que ce soit à l'étude puis il faut connaître le type de phytocides, ce qu'on n'a pas pour l'instant comme information.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

1215 Est-ce que, dans ce cas-là, le promoteur doit vous demander l'autorisation d'utiliser le phytocide?

Mme ISABELLE NAULT :

Oui. Oui.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez exiger jusqu'à un suivi de la qualité de l'eau dans une...

1225 **Mme ISABELLE NAULT :**

Ça peut faire l'objet, effectivement, d'un suivi sur la qualité de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

1230 Et en termes de priorité, si vous aviez à suggérer une façon de faire au promoteur pour remplacer les phytocides, ce serait quoi?

Mme ISABELLE NAULT :

1235 Bien, en termes de priorité, nous, c'est certain qu'on y va par le moins d'intervention possible au niveau de la végétation. Mais c'est sûr qu'on comprend qu'il y a des considérations au niveau ingénierie, au niveau de l'inspection, mais comme je pense que ça a été discuté hier, il y a des possibilités au niveau de maintenir une végétation sur un ouvrage d'ingénierie. C'est certain que nous, c'est vers là qu'on se dirige puis aussi, je crois que, selon la documentation que j'ai lue, au niveau herbacé, pour la stabilité d'un ouvrage, ce ne sont pas nécessairement des plantes qui vont venir compromettre la stabilité.

1240
1245 Donc, au niveau herbacé, là, c'est sûr que ça va être demandé à l'initiateur, de comprendre pourquoi, justement, dans les secteurs d'intervention, on ne peut pas y aller avec un ensemencement directement après les travaux, ce qui serait bénéfique pour également éviter l'implantation des espèces exotiques envahissantes. Donc nous, c'est plus vers là qu'on se dirige.

LE PRÉSIDENT :

1250 Et dans la réflexion de votre ministère, peut-être aussi celui du ministère de la Faune, est-ce qu'on pousse la réflexion jusqu'à examiner ou soupeser l'intérêt que peuvent représenter certaines essences arbustives, herbacées pour des milieux spécifiques comme ceux-ci?

Mme ISABELLE NAULT :

1255 Bien, dans un milieu comme celui-ci, oui, on peut prioriser justement des espèces au détriment de l'autre, mais dans un milieu comme le milieu où on est, où il y a une présence de phragmite, là, on va prioriser des espèces qui sont compétitrices, pour une implantation rapide, pour justement faire la compétition.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Pour éviter le phragmite.

1265 **Mme ISABELLE NAULT :**

Pour éviter, c'est ça, pour atteindre notre objectif d'éviter l'implantation du phragmite.

LE PRÉSIDENT :

1270 Et pour vous, Madame Fraser?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1275 Donc, on comprendra que la digue, c'est l'habitat d'espèces semi-aquatiques et terrestres, donc on a remarqué que, avec les données qu'on nous avait fournies, c'était l'habitat de la couleuvre brune, entre autres, qui est une espèce rare. On a aussi peut-être une possibilité que ce soit utilisé par les tortues. Donc ces milieux-là sont actuellement utilisés par ces espèces et la mise en place d'un enrochement en vue de justement renforcer la digue, le maintien d'une roche seulement ne fait pas, n'est pas un habitat qui va être favorisé, par exemple, par les couleuvres.

1280 Donc, de la roche, il faut que ce soit avec un milieu hétérogène, donc favoriser le retour à l'état naturel en superficie pour pouvoir permettre la circulation de la faune en rive ou sur la digue, c'est quelque chose qui, pour nous, aussi, va être à démontrer que pour minimiser l'impact du projet puisqu'il y a des pertes d'habitat, avec la solution proposée, on va aller chercher à renaturaliser les bords, la rive ou le milieu terrestre, par exemple, avec une couche herbacée, une strate herbacée ou arbustive.

1285 Maintenant, pour le choix des espèces, s'il y avait lieu d'éviter de compromettre l'ouvrage, peut-être qu'il y a des espèces herbacées ou arbustives qui ont un système racinaire plus ou moins de surface, qui ne compromettrait peut-être pas, en dessous, l'enrochement qui va être mis, à priori, mais qu'en surface, on va pouvoir avoir des habitats compatibles puis maintenir ces habitats-là pour éviter les pertes à cet égard.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

1295 O.K. En fait, j'ai plusieurs autres questions, mais, Maxandre, est-ce qu'il y a des personnes qui se sont inscrites? Donc, je continue mon show? O.K., merci. Non, mais je suis sur un train d'aller, c'est pour ça, mais je voudrais vous laisser la place. N'hésitez pas si vous voulez poser vos questions, soyez-en certaines ou certains que je vais vous céder la place.

1300 Justement, une des choses qui m'a frappé parmi les avis que vous avez envoyés dans le cadre de la consultation, c'est que vous divergez sensiblement d'approche par rapport à celle utilisée par Hydro-Québec pour certains habitats. Et, entre autres, vous avez touché la tortue, vous avez dit qu'effectivement, la digue offre des habitats propices à la ponte de tortues et Hydro-Québec a dit : « Bien, écoutez, nous n'avons recensé aucune tortue. »

1305 Donc, on voit là deux approches. Vous y allez par une approche habitat et Hydro-Québec va par une approche recensement. Est-ce que, selon vous, ces deux approches peuvent être complémentaires? Parce que dans ce cadre-ci, ce n'est pas du tout complémentaire. Parce que si on se repose uniquement sur le recensement, bien, il n'y a rien, donc on ne protège pas nécessairement ce genre d'habitat, mais pour vous, on devrait le protéger parce qu'il est porteur, il a un potentiel. Allez-y.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1315 Donc, les inventaires qui peuvent être demandés par le ministère, il y a des protocoles standardisés qui existent, donc une des approches pour cibler, par exemple, la tortue géographique, qui est une espèce qui est très craintive, donc c'est d'y aller par l'approche en embarcation. On va aussi, dans nos protocoles standardisés, repérer la rive en marchant. Donc, il y a des séquences, il y a des périodes dans l'année pour le faire, pour optimiser les chances d'évaluer le signe potentiel pour la ponte.

1320 Donc, d'essayer de faire une recherche de sites de ponte, à moins qu'il y ait des présences de signe de prédation, ça devient difficile d'évaluer à l'aide d'inventaires. Donc, c'est vraiment par la recherche des femelles pendant la ponte en mai, en juin, qui est le protocole privilégié pour vraiment prendre la prise de données la plus juste possible.

1325 Mais dans nos lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques, pour lesquelles vous avez eu copie que j'ai remise à monsieur Guay-Lachance cet après-midi, donc on a aussi, dans la description des habitats ou la caractérisation des habitats de la faune, le principe de précaution.

1330 Donc, par l'information qu'on a dans la caractérisation d'habitats, s'il y a aussi des indices qui nous laissent croire que, par exemple, on a un substrat préférentiel, qu'on a, donc, l'exposition préférentielle aussi puis que, finalement, les inventaires n'ont pas permis d'obtenir hors de tout doute la présence... démontré hors de tout doute qu'il y a la présence de ponte, on ne peut pas l'exclure non plus. L'inventaire est une chose qui peut permettre de compléter, mais ça complète avec la caractérisation de l'habitat.

1340 Donc oui, ça peut paraître effectivement un peu mitigé, mais on a quand même des informations qui... on voulait tenir compte du fait qu'on devait préciser, à l'étape de la recevabilité, notre position puis notre point de vue ou notre avis sur le type d'habitat qui est présent sur la digue.

1345 Donc, à cet effet, je crois qu'aussi il va y avoir des inventaires qui vont être complémentaires, qui vont être réalisés par l'initiateur en 2018, donc ça aussi, ça va être quelque chose, de l'information qui va permettre aussi de documenter davantage ce milieu-là puisqu'initialement, il n'y avait pas tout le complément, là, pour bien définir tout cet habitat-là pour cette espèce ou ces espèces ou groupes d'espèces.

LE PRÉSIDENT :

1350 Madame Belley, est-ce que Hydro-Québec a l'intention d'utiliser le protocole du MFFP?

Mme CAROLINE BELLEY :

1355 Oui, on tient à préciser que quand on a fait le recensement, ça a été principalement fait par embarcation, l'observation par embarcation, mais on a débuté les échanges avec le MFFP et, effectivement, on a une campagne qui est prévue en mai, juin 2018 pour aller retourner faire l'évaluation de l'habitat de la tortue.

LE PRÉSIDENT :

1360 D'accord. Il y a eu une autre – oui, allez-y, Madame Fraser.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1365 Je n'ose vraiment pas vous interrompre. Puis nous, on a mis la mise à jour des protocoles standardisés pour la plupart de nos groupes d'espèces, donc c'est disponible sur notre site ftp, puis à ce moment-là, on donne accès donc à tous, à cette information-là. Donc, ils sont mis à jour depuis janvier dernier.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1375 Tant pour les couleuvres que pour la tortue géographique et autres, là, mais en ce qui nous concerne pour ce projet.

LE PRÉSIDENT :

1380 Mais en fait, l'approche couleuvre, c'est à peu près la même chose que l'approche tortue, là?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1385 Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

1390 Dans le sens que vous, vous dites, vous parlez d'habitat, eux, ils ont recensé juste une couleuvre brune donc, mais c'est la différence entre les approches.

1395 Une des autres approches qui diffèrent entre celles de votre ministère et celles d'Hydro-Québec, c'est dans les suites qu'on doit donner à la perte d'habitat du poisson. En gros, selon ma compréhension – et vous me corrigerez, Madame Belley parce que je ne peux pas retenir tous les chiffres, honnêtement, là –, il y aurait 68 000 mètres carrés d'habitats de poisson perturbés ou perdus sur lesquels, grosso modo, la moitié serait perdue et la moitié serait une perte temporaire. Il y aurait également 207 ou 208 mètres carrés de milieux humides. Et donc, la position d'Hydro-Québec, on la comprend très bien : les pertes temporaires, on ne s'en occupe pas vraiment, là, la nature va ramener les choses; quant aux pertes permanentes, bien, il va falloir trouver quelque chose pour compenser.

1400 Vous, c'est dans l'interprétation des pertes temporaires qu'il y a une différence entre votre ministère et Hydro-Québec. Pourriez-vous nous expliquer un peu votre position par rapport à ces pertes temporaires? En fait, ce n'est pas tout à fait le terme « pertes », je ne me souviens plus le terme exact, mais c'est des pertes temporaires.

1405 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

1410 On va chercher à éviter les pertes temporaires, d'une part, dans la séquence, sinon voir à les minimiser. Donc, pour éviter les pertes temporaires, on va prioriser à travailler en période prescrite, donc pour éviter la période de reproduction du poisson. Donc, il y a une partie des travaux d'imperméabilisation entre autres, et suite à l'addenda, on a aussi une portion des travaux pour les filtres inverses qui vont se dérouler pendant la reproduction du poisson.

1415 Donc nous, en Montérégie, les périodes de reproduction du poisson, d'ordre général, en regroupant la majorité de nos espèces et tout ça, c'est du 1er mars au 1er août. Pourquoi le 1er mars? C'est sûr que dans les livres, théoriquement, on parle beaucoup plus au mois d'avril, mais

nous, avec ce qu'on remarque dans notre région, on a des printemps hâtifs, tout ça, donc on se donne une marge de manoeuvre au chantier...

1420 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, j'aimerais clarifier. J'ai peut-être pris mal mes informations, mais j'ai vu que vous suggérez, pas du 1er mars au 1er août, mais du 15 août au 1er mars.

1425 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

En fait la période...

1430 **LE PRÉSIDENT :**

Pour les travaux.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1435 Pour les travaux?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1440 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

C'est du 1er août au 1er mars.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Bon, on change...

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1450 Oui, tout à fait. Donc, il peut y avoir, si le site est asséché pendant les travaux, donc on n'est pas – oui, on est dans l'habitat du poisson, mais l'impact, puisqu'on est asséchés, parfois on nous demande : « Est-ce qu'on peut devancer puis débiter au 15 juillet, notre site des travaux est asséché. »

1455

LE PRÉSIDENT :

Mais ce ne sera pas asséché pour l'imperméabilisation.

1460 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

Ça ne sera pas le cas en ce qui nous concerne.

LE PRÉSIDENT :

1465
Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1470 Mais effectivement, d'ordre général, notre période de restriction c'est du 1er mars au 1er août pour pouvoir permettre aux gens qui travaillent dans l'habitat du poisson, le faire du 1er août au 1er mars, mais il y a souvent, effectivement, il peut y avoir, si c'est justifié au chantier, de prolonger ou d'empiéter jusqu'au 15 mars ou... donc, il y a toujours des possibilités, mais c'est d'ordre général.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, je dois vous interrompre.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1480
1485 Donc, pour les pertes temporaires... bien, en fait, c'est ça. C'est initialement, pour les pertes temporaires, on essaie de l'éviter. Maintenant, on comprend que s'il y a une justification qui est apportée de la part du promoteur à l'effet qu'on ne peut pas éviter la période de restriction, on doit travailler à l'intérieur de cette période de restriction, c'est là que ça occasionne, selon nous, des pertes temporaires puisque le poisson va évidemment passer une année de reproduction.

1490 Donc, ça veut dire qu'au site des travaux, il n'y aura pas de fraie de disponible. Donc, on a ici des aires d'alevinage, de fraie, donc dans ces endroits en bordure de la digue, que ce soit pour des espèces comme l'achigan, qui a été démontré par l'initiateur, donc ce qu'on veut c'est d'éviter que cette saison de reproduction là puisse être bâclée, là, si on veut.

Donc, ces pertes temporaires là, comment qu'elles peuvent être compensées, parce que là, on est dans la séquence, on n'a pas pu éviter, on va minimiser, par exemple dans la superficie d'empiètement, donc on va prendre les superficies minimales, puis ce qu'il va rester, bien, à ce

1495 moment-là, ça va être des superficies pour les pertes temporaires, donc ça peut faire partie d'un tout par rapport aux pertes permanentes d'habitat du poisson.

1500 Donc, par exemple, vous parliez de ratio au niveau du reboisement tout à l'heure, donc ce n'est pas nécessaire que ce soit fait mètre carré pour mètre carré, ça va être en fonction aussi de la fonction de l'habitat, de la fonction, la valeur écologique du milieu également, la rareté. Donc, c'est de voir les superficies qui sont en perte permanente puis que le tout par rapport à la proposition de compensation, on intègre également les pertes pour les pertes temporaires.

LE PRÉSIDENT :

1505 Et pour les milieux humides, ce serait la même approche?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1510 Mais pour les milieux humides qui est l'habitat, oui, effectivement, par exemple des espèces qui vont utiliser les herbiers aquatiques pour frayer, dans la proposition de compensation, on va chercher à également tenir compte de ces habitats.

1515 Par exemple, si dans un projet on a des pertes de frayères d'eau vive, puis que la proposition de compensation c'est de créer un herbier aquatique, bien, ce ne sont pas les mêmes milieux qu'on va aller chercher à compenser. Donc, on va vraiment, dans la proposition de compensation parce qu'il y a des pertes de milieux humides, tenir compte de soit bonifier, dans l'habitat de remplacement, soit bonifier, créer des habitats qui vont s'apparenter aux milieux humides de perdus initialement.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

1525 O.K. Mais en fait, vous, vous avez déjà demandé à Hydro-Québec de favoriser la reprise de la végétation aquatique après les travaux, et Hydro-Québec a répondu : « Aucune mesure n'est prévue pour favoriser la reprise de la végétation aquatique. » Qu'est-ce que le ministère de l'Environnement peut faire quand il arrive à une situation où, manifestement, il ne peut pas avoir d'entente? Est-ce que vous pouvez y aller par, éventuellement, une autorisation, mais avec un certain nombre de critères bien fixes?

1530 **Mme ISABELLE NAULT :**

Bien, c'est sûr qu'on essaie toujours d'y aller en concertation. On s'assoie à une table avec l'initiateur puis des experts pour essayer de trouver un terrain d'entente qui est raisonnable, et pour l'initiateur et pour les considérations ministérielles. S'il y a une considération, pour x raisons, qui ne

1535 peut être respectée, si elle est raisonnable, si elle est jugée essentielle, elle peut faire effectivement l'objet d'une condition à l'autorisation.

LE PRÉSIDENT :

1540 Et quelles sont ou quelle est la raison pour laquelle vous refusez de favoriser les herbiers aquatiques?

Mme PATRICIA JOHNSTON :

1545 En fait, c'était notre position initiale, mais je vous dirais, depuis ce temps-là, notre réflexion s'est poursuivie puis en regardant les opportunités de compensation, un de nos projets serait effectivement de favoriser la reprise des herbiers dans la zone de travaux du canal d'aménée. En fait, notre position initiale venait du fait que l'herbier va se réinstaller de lui-même après un certain temps dans la zone des travaux, mais effectivement, on regarde actuellement quelles seraient les options pour aider à une reprise plus hâtive des herbiers dans ce secteur-là. Donc, c'est
1550 actuellement en réflexion.

LE PRÉSIDENT :

1555 Donc, vous êtes en train de revoir, finalement, la réponse que vous avez déjà formulée.

Mme PATRICIA JOHNSTON :

Oui.

1560

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. On a parlé hier et très peu cet après-midi, en début d'après-midi, sur le fait que la végétation d'arbustes et d'herbacés sur la digue n'était pas souhaitable pendant les premières
1565 années. Vous avez donné l'explication, je ne reviendrai pas là-dessus. Pour les secteurs, les sections qui sont à l'extérieur des zones de travaux, vous n'avez pas l'intention de toucher à la végétation, sauf, si j'ai bien compris, sauf lorsque vous faites des inspections qui requièrent un certain déboisement. Est-ce que c'est bien ça?

1570 **Mme CAROLINE BELLEY :**

C'est exact, mais aussi, si on évalue que l'arbre, par son système racinaire, impacte la stabilité de l'ouvrage, on pourrait à ce moment-là couper cet arbre-là.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

1580 Ce serait intéressant, en tout cas dans les facteurs que vous invoquez dans l'étude d'impact pour justifier le projet, vous ne faites pas du tout référence aux racines ou aux arbres, ce serait certainement intéressant que vous l'ajoutiez comme facteur qui puisse favoriser la restauration ou favoriser l'érosion, ou appelons ça comme on veut, là, l'infiltration des eaux, on pourrait mieux comprendre. Parce que là, à chaque fois, je vois encore la série de facteurs dans lesquels la végétation n'y apparaît jamais. Et donc, ça pose problème.

1585 **Mme CAROLINE BELLEY :**

On peut, oui, on peut l'aborder certainement puis le dépôt de l'étude de 1993, peut-être, demain, vous fera un peu de lumière sur la situation.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais autrement que ça, vous ne toucherez pas aux autres arbres, arbustes, strates herbacées des secteurs qui ne sont pas touchés par...

1595 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Hors de la zone des travaux, non. Sur la digue, non.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

1605 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Et sur l'île aux Vaches, certainement pas, non.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Et après les quelques années de départ – hier, je disais deux, mais en fait, vous, vous précisez quelques années – après ces quelques années, vous allez laisser aller la végétation ou vous allez faire un choix plus juste, plus minutieux, plus fin des espèces que vous aimeriez voir sur la digue?

Mme CAROLINE BELLEY :

1615 On a des encadrements à Hydro-Québec qu'on pourra vous déposer, là, pour voir la façon
dont on fonctionne. Mais nous, pour un ouvrage, si on avait un ouvrage moderne, un ouvrage à la
Baie-James ou à la Romaine, par exemple, aucune végétation n'est tolérée. Là, c'est sûr que non,
on a un ouvrage plus vieux où il y a des arbres matures qui ont poussé, mais on peut vous
transmettre les encadrements, de la façon dont on procède pour l'entretien...

1620

LE PRÉSIDENT :

Non, mais revenons plus pour la digue, là.

1625

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

1630

Après les travaux.

Mme CAROLINE BELLEY :

1635

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1640

Ça fait trois, quatre ans que vous observez, vous inspectez, que tout semble raisonnablement
bien se dérouler, est-ce qu'il y aurait un moment à partir duquel on peut commencer à – j'utilise
votre terme – à tolérer la végétation? Et si oui, est-ce que vous faites un choix fin des espèces qui
vont aller sur le talus ou peu importe, là?

Mme CAROLINE BELLEY :

1645

Bien, ça relève d'un programme d'entretien qui est vraiment bien encadré. Je pourrais vous
dire que oui, pour les herbacés, mais les arbres, c'est sûr que ce n'est pas... les arbres, non, à ce
moment-là, pour les empêcher de devenir matures et de nuire à la stabilité de l'ouvrage.

1650

LE PRÉSIDENT :

O.K., mais pourquoi vous les avez laissés pendant 100 ans?

Mme CAROLINE BELLEY :

1655 Parce qu'à ce moment-là... bien, Steven, je ne sais pas si tu peux répondre plus d'un ordre technique?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1660 Bien, disons que si on revient encore une fois au tout début, il y a assez longtemps, les arbres ont été tolérés pendant très longtemps sur l'ouvrage puis il est venu un moment où il y a eu une prise de conscience, si on veut, du risque qu'ils peuvent poser sur un ouvrage. Hydro-Québec a développé des encadrements puis s'est adaptée selon le type d'ouvrage, la nature puis où est-ce qu'est situé l'élément étanche, s'il est susceptible d'être traversé ou non par des racines. Toutes
1665 ces questions-là sont posées lors de la réflexion, à savoir si les arbres peuvent rester là ou non. Puis comme Caroline disait, dans ce cas-ci, la reprise des herbacés va se faire naturellement, mais il va y avoir quand même du déboisement à chaque année, prévu pour qu'on puisse inspecter convenablement puis voir, voir bien s'il n'y a pas des phénomènes qui évoluent puis les arbres, ils ne seront pas permis, là.

1670

LE PRÉSIDENT :

Mais je reviens encore à votre étude, le rapport que vous avez fait sur le suivi des arbres pour permettre une bonne gestion des risques associés aux arbres, et qui a permis de maintenir les
1675 arbres en place pendant des décennies. Ce sont presque textuellement vos termes.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

Hum, hum.

1680

LE PRÉSIDENT :

S'il y a eu, donc vous avez tenu compte de la gestion du risque et cette analyse de la gestion du risque vous a amenés à conserver des arbres pendant des décennies. Pourquoi soudainement
1685 ce changement, je dirais majeur, à ne plus tolérer aucune forme de végétation ni arbustive, ni arborescente, ni herbacée alors que pendant des décennies, vous les avez, vous-même à partir de vos études et votre gestion du risque associé à la présence des arbres-là, vous avez convenu que ça valait la peine – bien, ça valait la peine ce sont mes mots à moi, là – que le maintien de ces arbres en place ne représentait pas de danger.

1690

Mme CAROLINE BELLEY :

1695 Si vous le permettez, notre ingénieur forestier n'est pas présent ici aujourd'hui. Si vous permettez qu'on le consulte, on pourrait vous revenir avec une réponse appropriée après la pause, si ça vous convient.

LE PRÉSIDENT :

1700 Et puis je reviens aussi à ma question d'hier quand je vous ai parlé de la digue du côté sud du bassin de Saint-Timothée; elle, il y a plein d'arbres, d'arbustes et tout ça, là, donc vous allez l'inspecter, vous allez enlever ici et là un arbre ou deux quand vous allez inspecter, mais finalement, vous n'allez pas procéder de façon intensive, vous allez maintenir la végétation en place. C'est ce que vous m'avez dit.

1705 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Oui. Comme on le disait, dans le fond, chaque arbre a été évalué au cas par cas, mais advenant dans le futur qu'il y ait des travaux de réfection qui sont prévus sur ces structures-là, notre même logique s'appliquerait à ce moment-là.

1710

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends. Mais le maintien de ces arbres-là en place signifie en quelque part que d'une façon ou d'une autre, il y a une forme de gestion de risque qui a été faite, et que vous considérez que ces arbres-là ne portent pas préjudice à l'intégrité de la digue.

1715

Mme CAROLINE BELLEY :

Bien, pas tout à fait.

1720

LE PRÉSIDENT :

Pas tout à fait.

1725

Mme CAROLINE BELLEY :

Dans le fond, si c'était notre choix, il n'y en aurait pas d'arbres. Mais c'est sûr qu'on est en milieu urbain, on est dans un parc qui est utilisé par les usagers, il y a des activités récréotouristiques, alors c'est pour ça, dans le fond, qu'on considère au cas par cas.

1730

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1735 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Sinon, on couperait tout.

LE PRÉSIDENT :

1740

Amenons ça d'une autre façon.

Mme CAROLINE BELLEY :

1745

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1750

Les travaux que vous allez faire, vous estimez qu'avec ces travaux, la digue aura une structure qui lui permettrait d'aller pour combien d'années?

Mme CAROLINE BELLEY :

1755

On prévoit que ça allongerait sa durée de vie d'une période de 60 ans.

LE PRÉSIDENT :

60 ans?

1760

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1765

Et avec des arbres, ce serait combien de temps?

Mme CAROLINE BELLEY :

1770

On ne l'a pas évalué.

LE PRÉSIDENT :

1775 Mais ça n'aurait pas été intéressant de l'évaluer? Est-ce que ça hypothèque vraiment l'intégrité? C'est parce que d'un côté, vous les tolérez, donc ça n'impacte pas l'intégrité trop, trop, du moins, et de l'autre côté, vous n'en voulez plus, mais vous ne savez pas finalement c'est quoi la contribution des arbres.

1780 Parce que les arbres, ça a l'air d'un point marginal, mais dans le cadre de ce dossier, il y a quelques enjeux majeurs, seulement, et dont les arbres. Il y a des habitats fauniques et tout ça, là, c'est sûr que je ne veux pas rien minimiser, mais les arbres constituent quand même un élément majeur, surtout dans deux MRC qui n'ont même pas 30 % de couvert forestier.

1785 Donc, je comprends que pour chaque arbre, il y aura plantation, je respecte ça, là, mais quand même. Alors, d'un côté vous nous dites : on a analysé les arbres qui sont en place, on a fait une gestion de risque et à partir de cette gestion de risque, nous avons pu, pendant des décennies, conserver ces arbres. Donc, sous-entendu, ces arbres ne constituaient pas de réel risque. Ça ne peut pas se comprendre autrement. Bien, dites-moi si je me leurre.

1790 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Veux-tu répondre, Steven?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

1795 Le risque avec les arbres qui sont là, c'est dans la mesure où ils seraient déracinés, par exemple, par le vent. Donc, un arbre qui serait déraciné par le vent, il nous amènerait à intervenir ponctuellement à l'endroit de cet arbre-là.

1800 Aussi, les arbres qui vont mourir ou qui seront coupés dans le temps, eux, ils nous amènent à intervenir aussi parce que le risque c'est que lorsque les arbres ou arbustes sont coupés ou meurent ou lorsqu'ils sont déracinés, que leurs racines se décomposent. Donc, c'est ce qui amène la problématique des chemins d'écoulement préférentiels.

1805 Mais on ne peut pas non plus prévoir la durée de vie de chacun des arbres, on préfère ne pas les voir là du tout.

LE PRÉSIDENT :

1810 Mais en fait, je vous suis très bien, ce sont des critères. Ce sont des critères, ça. Mais
comment ça se fait que ces critères n'ont pas été appliqués lorsque vous avez fait la gestion des
risques associés aux arbres qui existent déjà, qui vous a amenés non pas à les couper pour éviter
la mortalité, pour éviter les chutes d'arbres, mais plutôt pour dire, bien, on va les maintenir en place
encore des décennies.

1815

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

Bien, de les couper au moment où on a fait le constat qu'il y en avait beaucoup et qu'ils
pouvaient causer des préjudices, de les couper, ça aurait pu créer plus de problèmes que de les
laisser là et de les gérer au cas par cas.

1820

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1825

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

Ça nous aurait amenés à réaliser probablement des travaux de grande ampleur au moment
de la coupe. Comme on en réalise maintenant, c'est le bon moment pour...

1830

LE PRÉSIDENT :

Bien. Parce que j'ai été de tous les côtés, là, mais...

1835

Mme CAROLINE BELLEY :

Mais si vous permettez, je pense que Steven allait présenter – tu avais un petit schéma, là
aussi, qui expliquait.

1840

Il y a aussi que si on coupe des arbres matures, justement, le système racinaire va mourir et
va se décomposer et à ce moment-là, ça amène aussi des poches d'air, si vous me permettez
l'expression, à l'intérieur de la digue où il pourrait y avoir, à moyen terme, des affaissements. Ça
fait que dans le fond, c'est pour ça qu'on y va au cas par cas, mais c'est considérant qu'on est dans
un milieu urbain récréotouristique et, bon, la gestion a été faite de cette façon.

1845

Là, je ne peux pas vous expliquer pourquoi et comment nécessairement c'était fait avant, ça
a été fait comme ça. On a des arbres maintenant qui sont matures et notre façon d'adresser la

1850 situation, c'est vraiment d'y aller cas par cas, selon si on coupe, est-ce que le système racinaire peut endommager la digue? Et sinon, bien, nous, notre préférence pour pouvoir faciliter l'entretien, les inspections par les travailleurs de l'exploitant, c'est de ne pas avoir d'arbres. Ça fait que c'est un équilibre, dans le fond, entre les deux. Je ne sais pas si c'est...

LE PRÉSIDENT :

1855 D'accord. Je demanderais, est-ce que, Madame Fraser, vous avez un avis là-dessus?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1860 Au niveau de la coupe d'arbres précisément?

LE PRÉSIDENT :

Oui?

1865 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

Je peux consulter ma collègue de travail à cet égard. Donc, tout ce qu'on a fourni, c'était dans les avis de recevabilité qui nous ont été adressés par le MDDELCC. Mais un avis...

1870 **LE PRÉSIDENT :**

Mais d'ailleurs, ce sont ces avis-là qui me font travailler si fort maintenant, là, entre autres.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1875 Oui. Donc, mais je ne sais pas si à l'interne ici, au MFFP, si on a les avis généraux. C'est plus de cet ordre-là que vous voulez... que vous adressez la portée de la question?

LE PRÉSIDENT :

1880 Non, ce n'est pas tellement une approche générale, c'était plus une approche ciblée vers le projet directement, là.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

1885 O.K.

LE PRÉSIDENT :

1890 Madame Nault?

Mme ISABELLE NAULT :

1895 Dans un cas, habituellement, où on n'est pas sur un ouvrage de retenue d'eau ou d'ingénierie, effectivement, ce qui est priorisé, c'est de faire de la replantation un pour un le plus possible sur le milieu directement, là, des travaux pour la compensation, pour compenser la perte d'arbres.

1900 Pour le ministère de l'Environnement, effectivement, là, c'est aussi une ligne qui est suivie au niveau des ouvrages d'ingénierie. Donc, la Direction de la sécurité des barrages, également dans ses notes d'instruction, priorise le fait, dans les nouveaux ouvrages, de ne pas implanter d'arbres, justement pour les raisons invoquées, pour l'incertitude qu'on en a.

1905 Est-ce que dans le temps, avec les études qui vont se faire ou les suivis qui vont se faire, il y a des espèces d'arbres qui vont être ciblées, à système racinaire de surface, qui vont être finalement dédouanées d'aller sur des ouvrages comme ça? Je le souhaite, mais pour l'instant, c'est également la ligne, là, qui est prise par le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

1910 C'est limpide comme réponse. Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes. Merci.

1915 **LA SÉANCE EST SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

1920 **REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. LOUIS THAUVETTE**

LE PRÉSIDENT :

1925 Mesdames et Messieurs, si vous voulez prendre place, nous allons entreprendre notre dernière partie de séance. D'abord je voudrais m'excuser, j'ai pris une pastille. Quand je parle beaucoup comme j'ai parlé tout à l'heure, j'ai une fragilité à la gorge, alors ne m'en veuillez pas, je

1930 vais essayer que ce soit le moins apparent possible. Mais je peux compter au moins sur un citoyen qui a probablement eu pitié de moi sans le savoir et qui s'est inscrit pour poser une question. Il s'agit donc de monsieur Louis Thauvette.

M. LOUIS THAUVETTE :

1935 Bonjour, Monsieur le commissaire, je vais être très bref. La nuit porte conseil, puis ce matin, j'ai rencontré un de mes citoyens puis on a parlé au sujet de l'imperméabilisation de la digue. Alors, lui, il m'a posé la question : est-ce que cette méthode a déjà été appliquée ici, dans le sens au Québec, avec la méthode du till et les choses comme ça? Alors, je voudrais poser la question, ça, et ensuite de faire une espèce d'explication de cette membrane...

1940 **LE PRÉSIDENT :**

Le rideau?

M. LOUIS THAUVETTE :

1945 Le rideau, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1950 Le rideau, oui, le confinement.

M. LOUIS THAUVETTE :

1955 Le confinement, mais surtout pour...

LE PRÉSIDENT :

La couche de till?

1960 **M. LOUIS THAUVETTE :**

Oui, le till, c'est ça. Alors, c'était, je vais essayer durant le...

LE PRÉSIDENT :

1965 Très bien.

M. LOUIS THAUVETTE :

1970 C'est juste pour pouvoir, moi, transmettre l'information.

LE PRÉSIDENT :

1975 Oui, oui, bien sûr. En fait, je vais demander la chose, à la fois au ministère du Développement, à la fois au ministère de la Faune et à la fois à Hydro-Québec, je vais commencer par Hydro-Québec.

Est-ce que ce genre d'imperméabilisation de digue, pour Hydro-Québec, a fait l'objet d'autres travaux ailleurs?

1980

Mme CAROLINE BELLEY :

Je vais appeler Jean-Yves Morency, notre ingénieur géotechnique pour vous parler des autres projets où l'imperméabilisation a été utilisée.

1985

M. JEAN-YVES MORENCY :

1990 Bonjour. Donc, mon nom est Jean-Yves Morency. Nous, à Hydro-Québec, on fait souvent des travaux en eau, parce qu'on construit des barrages. Donc, pour construire des batardeaux, bien, on va faire, on va déverser du till, comme ça, pour permettre d'assécher le lit de la rivière pour construire l'ouvrage principal. Donc oui, c'est une technique qu'on utilise couramment.

LE PRÉSIDENT :

1995 Avec l'installation d'un rideau de confinement?

M. JEAN-YVES MORENCY :

2000 Le rideau de confinement à l'amont, il est installé régulièrement aussi, de façon à contrôler les matières en suspension qui sont mises dans le cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

2005 Est-ce qu'en général, c'est un double rideau ou c'est un rideau simple?

M. JEAN-YVES MORENCY :

Généralement, c'est un rideau simple. Ici, on voyait un certain enjeu, donc on voulait avoir quelque chose d'une plus grande efficacité.

2010

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi l'enjeu?

2015

M. JEAN-YVES MORENCY :

Bien, on est dans un milieu urbain, donc c'était important de contrôler efficacement les matières en suspension qui allaient être mises dans l'eau, et c'est aussi le fait qu'on a un écoulement qui est tangentiel à l'endroit où le rideau est placé. Généralement, le rideau est placé comme perpendiculaire au sens de l'écoulement.

2020

LE PRÉSIDENT :

J'arrive mal à comprendre le lien entre le fait que nous soyons en milieu urbain et l'utilisation du rideau de confinement. Pourriez-vous être un peu plus explicite?

2025

M. JEAN-YVES MORENCY :

Bien, je pense que l'élément principal, c'est vraiment le fait qu'on a un écoulement qui est tangentiel, qui est tangentiel à la zone des travaux et puis...

2030

LE PRÉSIDENT :

Et c'est quoi l'avantage d'un double rideau par rapport à un rideau simple? Je sais que le MFFP a mis beaucoup l'accent sur l'utilisation d'un double rideau.

2035

M. JEAN-YVES MORENCY :

Je vais passer la parole à madame Johnston.

2040

Mme PATRICIA JOHNSTON :

Oui. En fait, c'est vraiment pour assurer une meilleure protection, une meilleure étanchéité aussi, parce qu'il n'y a pas de méthode parfaite, parfaite. Donc, en mettant deux rideaux, bien, on s'assure, là, de vraiment contrôler l'émission de matières en suspension.

2045

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des études qui montrent vraiment qu'il y a un gradient de diminution important entre la première couche et la deuxième couche du rideau?

2050

Mme PATRICIA JOHNSTON :

Moi, je ne pourrais pas vous dire, mais moi, ma compréhension de la chose, c'est que c'est vraiment une double protection. Donc, si jamais, disons, l'ancrage au fond ou la façon que le rideau est installé, le premier rideau ne serait pas parfait, parfait, bien, le deuxième rideau va venir englober et permettre vraiment un meilleur contrôle des particules.

2055

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est juste en cas d'imperfection du premier rideau?

2060

Mme PATRICIA JOHNSTON :

Moi, c'est comme ça que je le...

2065

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Fraser, vous avez, parmi les avis que vous avez envoyés, qui ont été recueillis dans le cadre du projet, vous avez fait référence à la présence possible, vous avez utilisé « des espèces animales » à l'intérieur de la zone de confinement, et je voulais juste m'assurer, est-ce que pour vous, espèces animales, ce sont une diversité de poisson ou ça peut être plus que ça?

2070

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Donc, on va aller avec les groupes généraux, les tortues, les amphibiens, donc les espèces semi-aquatiques. On peut penser aussi aux mulettes, on peut penser aux poissons, effectivement. Notre ministère, on ne regarde pas, au niveau des... nécessairement, quand on parle de biodiversité au sens large, là, on ne va pas aller jusqu'aux macro-invertébrés, excluant les mulettes, puis ni les insectes, là, c'est vraiment au niveau visible, identifiable pour faire des techniques d'effarouchement pour éviter la mortalité, en fait.

2075

2080

LE PRÉSIDENT :

Et la technique proposée par Hydro-Québec d'y aller par une série de pêches successives pour sortir le poisson de la zone de confinement, est-ce que pour vous, c'est suffisant?

2085

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

2090 Non, c'est ça. Prioritairement, on va effaroucher puis une fois la... de la façon dont l'entrepreneur, bon, dans le choix de la méthode, de la façon donc qu'il va installer le batardeau, le rideau, pardon, excusez-moi, donc c'est vraiment d'essayer autant que possible de maximiser le nombre d'individus qui va être effarouché puis, par la suite, la technique qui est – ce n'est pas de plus grand impact, mais après ça, on va s'assurer effectivement de procéder à une pêche à l'intérieur de l'enceinte pour s'assurer qu'il n'y a plus d'animaux de confinés.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Mais la pêche, par exemple, à d'autres espèces animales, ça ne se fait pas de la même façon que pour le poisson?

2100 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

2105 Donc, au niveau des espèces, on peut... dans les projets que j'ai vus, ça va être la pêche électrique, par exemple, ou ça peut être des coups de seine, tout dépendant de la grandeur aussi de la zone des travaux qui est en eau, qui doit être inventoriée pour ça. Donc, au niveau des espèces animales, on peut penser que... puis il y a aussi le stade animal, donc des jeunes poissons versus la tortue. La tortue, on a des raisons de croire ou, à mon avis, qu'elle va fuir. Elle n'aura pas le comportement de s'enfouir dans le substrat.

2110 Donc, je vous dirais qu'une combinaison soit de techniques ou des méthodes plus efficaces, selon la profondeur d'eau aussi pour aller échantillonner l'ensemble de la colonne d'eau, ça nous laisse croire que ça va être des techniques qui vont être efficaces pour...

LE PRÉSIDENT :

2115 Et pour votre ministère, l'utilisation d'une membrane double, d'un rideau double, c'était important pour les mêmes raisons invoquées?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

2120 Tout à fait, que madame Johnston a invoquées, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2125 Parfait, d'accord.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

2130 Je voulais juste préciser aussi à l'égard de la question qui a été posée, on parle de l'ouvrage permanent, qui est l'imperméabilisation, ça, c'est une chose; à savoir si ça s'est déjà vu ailleurs, nous, ce qu'on voit ici, là, par exemple, on parlait... moi, je pense aux aménagements de Canards illimités, à Saint-Étienne, il y a eu renforcement des digues puisqu'il y avait des fuites, mais c'était essentiellement de l'enrochement, par exemple, 400-600 millimètres.

2135 Donc, la technique, de ce que moi j'ai vu comme analyse de projet au niveau de l'imperméabilisation avec la mise en place d'un till qui se dépose, de ce que j'en ai compris, là, dans l'étude d'impact, donc moi, à ma connaissance, je n'en ai pas vu dans notre région au niveau de la Montérégie. Ça, c'est un ouvrage permanent qu'on nous propose, que, dans le fond, l'initiateur du projet propose, puis en contrepartie, on parle beaucoup du rideau. Ça, c'est des ouvrages qui sont considérés comme temporaires. Donc, cet ouvrage-là est là pour mitiger les impacts potentiels pendant les travaux. Donc, ce serait peut-être juste de discerner vu qu'on a parlé de rideau versus le choix de la technique d'imperméabilisation.

LE PRÉSIDENT :

2145 Est-ce que pour vous, l'érosion fluviale peut avoir un certain impact sur le till qui serait déposé?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

2150 Donc, post-construction?

LE PRÉSIDENT :

2155 Oui, oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Je pense que je n'ai pas l'expertise pour me prononcer sur cette question à ce niveau-là.

2160 **LE PRÉSIDENT :**

Et pour le ministère de l'Environnement?

2165 **Mme ISABELLE NAULT :**

Effectivement, c'est une question qui a été posée par la Direction de la sécurité des barrages à l'effet que le till qui va être déposé, est-ce qu'il risque de partir, finalement, en période d'exploitation? Puis Hydro-Québec a répondu qu'ils considèrent la possibilité de mettre une carapace avec un diamètre plus élevé, là, à un certain endroit, là, sur le till. Ça fait que c'est...

2170

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que vous appelez le perré, c'est ça? O.K. C'est quoi, votre intention par rapport au perré?

2175

Mme CAROLINE BELLEY :

Dans le fond, le perré va être placé au...

2180

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il était hypothétique ou pas?

2185

Mme CAROLINE BELLEY :

Non. Je ne sais pas si on peut rappeler un visuel de la présentation...

LE PRÉSIDENT :

2190

Oui, oui, je vous en prie.

Mme CAROLINE BELLEY :

2195

... où est-ce qu'on montre l'imperméabilisation? Si vous voyez, bon, on y va par couche, là, il y a les matériaux granulaires qui font une transition entre la digue existante et le till ajouté, et vous voyez la zone en bleu qui est les pierres et l'enrochement, là, ou le perré, dépendant de son diamètre, qui est placé vraiment au niveau d'eau du bassin pour contrer l'effet des vents, des vagues, et des abaissements de niveau. Ça fait que c'est vraiment pour les changements, mais on s'attend à ce que ce qui est en dessous de l'eau reste stable.

2200

LE PRÉSIDENT :

Et c'est quoi l'avantage du till? C'est parce qu'on peut le compacter? Il s'agglomère? C'est quoi, les avantages que vous y voyez?

2205

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui. C'est vraiment un matériel qui vient faire un bouchon, là, qui est imperméable.

2210

LE PRÉSIDENT :

Compacte?

Mme CAROLINE BELLEY :

2215

Je peux laisser Jean-Yves peut-être vous expliquer plus techniquement...

LE PRÉSIDENT :

2220

Oui, d'accord.

Mme CAROLINE BELLEY :

... ses attraits.

2225

M. JEAN-YVES MORENCY :

Donc, on utilise le till parce que c'est un matériau qui a une grande gradation. Donc, on a des particules de grosseurs de blocs plus grands que 300 millimètres jusqu'à des particules très petites, là, jusqu'à ce qu'on appelle les argiles. Donc, les petites particules remplissent le vide entre les grosses particules, donc dans l'ensemble, le matériau est très imperméable. Donc, c'est pour ça qu'on utilise ce matériau-là.

2230

LE PRÉSIDENT :

2235

Mais est-ce qu'il y a une probabilité, avec le temps, qu'il puisse être érodé?

M. JEAN-YVES MORENCY :

2240 Dans la partie du canal, il est possible qu'il y ait une faible érosion de surface au fur et à mesure qu'il va y avoir un nouveau, une vitesse d'écoulement qui va être observée.

LE PRÉSIDENT :

2245 Est-ce que vous avez tenu compte, dans les modèles que vous avez utilisés, des possibles effets des changements climatiques?

M. JEAN-YVES MORENCY :

2250 Je ne comprends pas très bien votre question par rapport aux changements climatiques parce qu'actuellement, le canal d'amenée est toujours géré au même... c'est toujours le même niveau.

LE PRÉSIDENT :

2255 Niveau.

M. JEAN-YVES MORENCY :

2260 Puis le débit qui passe dans le canal d'amenée, il dépend de ce qui est turbiné à la centrale.

LE PRÉSIDENT :

2265 Je comprends très bien, mais on fait référence, notamment, à des orages très violents, donc de très courte durée, mais qui amènent des précipitations d'une très grande... d'un très grand volume et qui peuvent se retrouver et faire gonfler les cours d'eau subitement, on commence à en observer ici et là, est-ce que vous avez tenu compte de ces effets-là possibles d'un rehaussement soudain du niveau d'eau?

M. JEAN-YVES MORENCY :

2270 Bien, ici, dans l'aménagement les Cèdres, il y a deux évacuateurs, l'île Juillet 1, l'île Juillet 2, donc lorsqu'il y a un surplus d'eau qui n'est pas turbiné, bien, il est évacué par ces deux évacuateurs-là.

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Et il ne peut pas y avoir d'impact sur les résidents qui restent en aval? Les résidents riverains?

M. JEAN-YVES MORENCY :

2280

Bien, tout ça est dans la procédure d'exploitation, là, c'est...

LE PRÉSIDENT :

2285

Non, non. Non, pas dans la...

Mme CAROLINE BELLEY :

Non. Du côté du canal ou du côté des bassins?

2290

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

2295

Mme CAROLINE BELLEY :

Du côté du canal ou du côté des bassins pour les résidents?

LE PRÉSIDENT :

2300

Non, du côté des bassins.

Mme CAROLINE BELLEY :

2305

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Du côté résidentiel, là. Non, non, on n'est pas du tout dans le cadre... on est dans un cadre hypothétique où il y a des changements... non, non, mais il ne faut pas en rire, hein? Les changements climatiques, c'est une réalité à laquelle on commence déjà à faire face.

2310

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui, oui, effectivement, puis on a une gestion de nos bassins du côté hydraulique. Alors, je pourrais demander à Jean-Yves de retourner s'asseoir et j'appellerais Pierre-Marc Rondeau, notre

2315

ingénieur hydraulique, pour vous expliquer la gestion des bassins et quel serait l'impact sur les résidents en cas de fortes pluies et de hausse de niveaux.

M. JEAN-MARC RONDEAU :

2320

Bonjour, Monsieur le président. De la façon dont fonctionne un peu l'exploitation, c'est les débits peuvent varier de façon lente ou rapide dans tous les ouvrages du barrage, du Coteau jusqu'à Pointe-des-Cascades, et donc, quand on parle de grand événement de pluie qui peut survenir l'été, les ouvrages sont conçus et sont exploitables pour répondre rapidement à ce genre d'événement là. Donc, c'est des phénomènes qu'on vit déjà dans l'exploitation depuis le début de ces... depuis le début de la présence de ces ouvrages-là, et c'est quelque chose qu'on est prêts à faire face aussi dans le futur.

2325

Donc, les portes peuvent être ouvertes rapidement à distance, on a des mesures en temps réel de tous les niveaux d'eau dans tous les bassins dans le lac Saint-François pour justement être prêts en cas d'événements de pluie importants.

2330

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez fait différents scénarios?

2335

M. JEAN-MARC RONDEAU :

Pour ma part, ce n'était pas nécessaire parce que ça rentre dans le contexte normal de l'exploitation. Les ouvrages sont conçus pour passer des débits extrêmement importants et un événement orageux rentre dans le contexte normal de l'exploitation.

2340

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et dans le cadre de vos... si vous n'avez pas fait vraiment de scénarios, vous avez sûrement fait un scénario d'une rupture éventuelle de la digue? Qu'est-ce qui arriverait et c'est quoi les mesures d'urgence?

2345

M. JEAN-MARC RONDEAU :

Je pense que je vais référer à Steven ou à Caroline qui est en sécurité de barrage ici.

2350

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

Oui. Dans le cadre de chacune des évaluations de la sécurité, il y a des évaluations des conséquences d'une rupture d'un ouvrage qui sont faites et puis la classe importante, si on veut,

2355

d'un aménagement au regard des inspections qui doivent être faites et des critères à respecter, c'est en fonction des risques associés à sa rupture.

2360 Dans le cadre de l'étude, évidemment ça a été fait pour le remblai de la centrale et puis ce qui se passerait en cas de rupture, c'est que l'eau est évacuée vers le bassin Saint-Timothée ou Pointe-du-Buisson, dépendamment où ça survient, et puis ensuite de ça, elle est canalisée par les portes des ouvrages, par les vannes des évacuateurs.

LE PRÉSIDENT :

2365 Donc, le volume et le débit additionnels qui viendraient du canal d'amenée ne représenteraient aucun risque tangible sur tant l'environnement que sur les personnes?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

2370 C'est conscrit à l'intérieur du bassin existant déjà.

LE PRÉSIDENT :

2375 C'est le bassin qui, finalement, sert de... qui va aplanir les effets de l'eau qui va rentrer.

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

2380 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2385 Et ça prendrait, ça pourrait durer combien de temps avant que... mettons, si ça dure trois, quatre jours, cinq jours, avant que vous puissiez remonter la digue, est-ce que la durée peut avoir un impact sur l'environnement ou les personnes?

M. STEVEN DORÉ-RICHARD :

2390 Il y a un plan de mesures d'urgence qui est mis à jour annuellement avec les municipalités, tout ça, pour ce qui est de gérer les impacts au cas où une situation comme ça arriverait, puis on interviendrait le plus rapidement possible, là, pour aller colmater le tout.

LE PRÉSIDENT :

2395 Mais tout ça, c'est prévu? Parce qu'honnêtement, je n'ai pas vu le plan d'urgence, puis je pense que vous avez dit que ce sera lorsqu'il y aura l'ingénierie finale, là, et je parle sans savoir

exactement de quoi je parle, mais je trouve que c'est important d'avoir ce plan de mesures d'urgence, si jamais il y a un problème de digue, d'effondrement de la digue ou d'une partie de la digue.

2400

Mais pendant que vous y êtes, Madame Nault, lorsque vous devez étudier et analyser le dossier, est-ce que vous, vous exigez le plan de mesures d'urgence en détail?

Mme ISABELLE NAULT :

2405

Nous, on exige, ça dépend des projets. Parfois, c'est demandé par le ministère de la Sécurité publique, dans ce cas-ci, par la Direction de la sécurité des barrages. Puis c'est sûr que la Direction de la sécurité des barrages elle-même devra, via sa *Loi sur la sécurité des barrages*, émettre également des autorisations dans lesquelles le plan de mesure d'urgence devra également figurer, là.

2410

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais est-ce que vous pourriez éventuellement dans un certificat d'autorisation faire référence à des mesures d'urgence spécifiques?

2415

Mme ISABELLE NAULT :

Ça pourrait arriver, puis ça arrive fréquemment qu'on demande de déposer, soit dans le cadre de l'autorisation gouvernementale ou encore si, dans ce cas-ci, le plan de mesures d'urgence n'était pas prêt à cause que l'ingénierie détaillée n'était pas terminée, bien, à ce moment-là, on peut reporter le dépôt dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation. Donc, l'autorisation ministérielle, puis à ce moment-là, les ministères ou directions concernés sont consultés pour s'assurer que le plan de mesures d'urgence répond aux attentes.

2420

2425

LE PRÉSIDENT :

O.K., donc ils se sont consultés avant la rédaction de votre propre rapport?

2430

Mme ISABELLE NAULT :

Exactement. En fait, c'est concerté, là.

LE PRÉSIDENT :

2435

Oui, oui, je comprends, merci.

Mme CAROLINE BELLEY :

2440 Et si je peux préciser, Monsieur le président – c'est Caroline.

LE PRÉSIDENT :

2445 Oui, oui.

Mme CAROLINE BELLEY :

2450 Nous avons des plans de mesures d'urgence en exploitation normale, mais à chaque fois qu'on réalise un projet, et qu'on a des travaux, on a un plan de mesures d'urgence particulier pour les conditions de chantier qu'on va rencontrer. Par exemple, on a des travaux qui se sont déroulés à Juillet-1 et Juillet-2 l'été dernier et qui se poursuivent cette année, et on a un plan de mesures d'urgence spécifique pendant la période de chantier. Il y aura un plan qui sera transmis, bien sûr, aux autorités gouvernementales en temps et lieu, quand la conception va être complétée.

2455 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Thauvette, j'ai tellement été seul en première partie que je vous ai oublié.

M. LOUIS THAUVETTE :

2460 Oui, parce que vous êtes en train de noyer le poisson.

LE PRÉSIDENT :

2465 Oui, c'est ça, je vous ai oublié. Je vais vous reviens tout de suite, mais je vais demander à madame Nault d'ajouter ce qu'elle voulait ajouter.

Mme ISABELLE NAULT :

2470 C'est pour continuer sur les discussions puis la question de monsieur, là, par rapport aux méthodes sélectionnées puis le rideau. C'est certain que la méthode qui a été, la variante qui a été retenue par l'initiateur, le déversement de till en milieu hydrique représente une méthode qui a un empiètement important en milieu hydrique.

2475 L'ensemble du projet, pour arriver à corriger les défauts, si je peux dire, de l'ouvrage, là, on parle un peu plus de 68 000 mètres carrés d'empiètement dans le milieu hydrique. C'est certain

2480 que nous, on a questionné à ce niveau-là sur les variantes dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact, puis on va demander à l'initiateur d'étoffer son analyse à ce niveau-là pour tenter de trouver une méthode de travail ou une variante alternative, là, de moindre impact sur le milieu hydrique.

2485 Puis par rapport au rideau, si je peux compléter aussi par rapport à ça, l'initiateur a déjà mentionné qu'il avait un programme de surveillance des matières en suspension avec des stations. C'est sûr que nous, habituellement, on demande une mesure de mitigation, donc les rideaux, le rideau double, c'est bien également, mais également, on demande qu'aux stations, si on remarque le dépassement du critère pour la qualité de la vie aquatique, l'effet aigu, qui représente une augmentation de matières en suspension de plus de 25 milligrammes par litre par rapport à la concentration du milieu, si on remarque ça aux stations, habituellement on demande à l'initiateur de s'engager à faire un arrêt des travaux, à corriger la situation. Puis lorsque les mesures correctives ont été apportées, à ce moment-là, puis que la station nous montre qu'on est revenus à une concentration exigée, là, les travaux peuvent reprendre.

LE PRÉSIDENT :

2495 Donc, vous partez du bruit de fond, en fait.

Mme ISABELLE NAULT :

2500 On part du bruit de fond, donc il y a une station amont pour prendre le bruit de fond.

LE PRÉSIDENT :

En amont.

2505 **Mme ISABELLE NAULT :**

Puis les stations en aval, ou c'est soit les stations avals ou encore, si on a des endroits sensibles comme, par exemple, une frayère qu'on peut prendre des échantillons à ces endroits-là.

2510 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Nault. Alors, je vous reviens.

M. LOUIS THAUVETTE :

2515 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2520 Excusez-moi, j'ai vraiment...

M. LOUIS THAUVETTE :

2525 Non, non, de rien, c'est très intéressant, de toute façon. Alors, bien, qu'est-ce que je peux en conclure aussi, c'est que c'est presque une première dans le genre d'oeuvre que l'Hydro-Québec est en train de faire avec ce genre de matériel là aux Cèdres. L'expertise est ailleurs, mais avec toutes les contraintes d'un vieux barrage, d'une vieille digue et puis le choix du matériel, donc c'est comme avec...

2530 **LE PRÉSIDENT :**

 Madame Belley, est-ce que monsieur a bien compris?

Mme CAROLINE BELLEY :

2535 Pour nous, c'est une méthode qui est quand même éprouvée, qui est techniquement acceptable et qu'on a déjà, là, qui... pour nous, ça représente peu de surprises, là, quant à l'attente des résultats.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais est-ce que vous l'avez déjà utilisée...

M. LOUIS THAUVETTE :

2545 Sur des vieilles structures.

Mme CAROLINE BELLEY :

2550 Sur des vieilles structures, ça, Jean-Yves, je pense que Jean-Yves a dit qu'on l'avait utilisée, là, sur des vieilles structures...

M. LOUIS THAUVETTE :

2555 Dans la problématique de Les Cèdres?

Mme CAROLINE BELLEY :

C'est possible, mais on peut vous revenir avec des exemples, si vous voulez.

2560

LE PRÉSIDENT :

Des exemples réalisés au Québec?

2565

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2570

D'accord.

M. LOUIS THAUVETTE :

2575

Et dans le genre de même oeuvre.

LE PRÉSIDENT :

2580

Oui, je pense que la question est très claire.

M. LOUIS THAUVETTE :

Alors, sur ce, merci beaucoup.

2585

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

M. LOUIS THAUVETTE :

2590

À la prochaine. Dans 60 ans.

2595

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LE PRÉSIDENT :

2600

Je peux vous dire, si un Zayed sera ici, ce sera mon petit-fils. Peut-être deux questions résiduelles que j'aimerais clarifier. Lorsque vous, comme ministre, le MFFP, apportez un jugement sur les pertes temporaires, pertes permanentes d'habitats aquatiques, il a précisé, et je vous cite :

2605

« Il s'agit bien de pertes temporaires occasionnées par une détérioration de l'habitat. L'initiateur du projet se contredit, par ailleurs, en précisant que les habitats perturbés seront modifiés de façon temporaire et ils pourront demeurer en partie utilisables par les poissons après les travaux. »

2610

Donc, j'aimerais que vous me disiez où est-ce que le promoteur se trompe? C'est dans le fait qu'il y a une incohérence entre le fait que les habitats perturbés, le fait de reconnaître qu'il y a des habitats perturbés qui pourraient demeurer en partie utilisable après les travaux, c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir une partie non utilisable après les travaux? C'est où, l'erreur?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

2615

Donc, au niveau de la caractérisation de l'habitat, par exemple, on va porter une attention particulière sur le substrat d'origine, donc le substrat qu'on a actuellement en place sous la cote, le niveau maximal d'exploitation qui est la délimitation de l'habitat du poisson en ce qui nous concerne. Donc, qu'est-ce qu'on a comme milieu, la démonstration que ce qu'on a comme substrat d'origine ou présence – par exemple, ce qui a été aussi caractérisé, c'est la présence d'herbier aquatique, donc par rapport à ce qui est proposé dans la solution projetée, donc au final qu'est-ce qu'on va avoir comme substrat, tout dépendant du type des travaux, filtre inverse, imperméabilisation, stabilisation des talus, on parle d'un substrat grossier, donc variant entre 400 et 600 millimètres ou, dans certains cas, on a du 200 à 400 millimètres. Donc, c'est de vérifier qu'est-ce qu'on a comme... au site des travaux où est-ce que c'est projeté, qu'est-ce qu'on a comme situation d'origine comme substrat versus ce qu'on a projeté.

2625

On avait la présence d'herbiers aquatiques, on avait la présence de substrats plus fins par rapport à ce qui est projeté, donc le changement de substrat fait en sorte qu'on n'a pas – puis c'est quelque chose qui peut être important pour, par exemple, les sites de fraie de l'achigan donc qui lui va préférer un substrat moindre que du 400-600.

2630

Donc, on a une détérioration d'habitat puisque le substrat d'origine n'est pas remis en place à la fin des travaux. Donc, c'est comment de démontrer qu'on pourrait retrouver l'état d'origine donc

2635 en réaménageant le lit du cours d'eau, la surface, si on veut, avec le substrat d'origine pour reproduire les conditions, donc de diminuer les pertes.

LE PRÉSIDENT :

2640 Est-ce que la dégradation d'un habitat de poisson peut se révéler bénéfique pour une autre espèce de poisson?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

2645 Vous voulez dire que, par exemple, au départ, on avait peut-être un substrat grossier qui était favorisé pour des espèces, par exemple, comme l'achigan qui...

LE PRÉSIDENT :

2650 L'achigan, exact.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

2655 ... qui fraie en substrat sans végétation, versus on pourrait faire bénéficier d'autres espèces par rapport à... c'est ça, dans le fond?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2660 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

2665 Bien, écoutez, nous, c'est sûr qu'au niveau biodiversité, ce qu'on va chercher à aller chercher, ce n'est pas une dégradation, donc, d'habitat. Alors, on présume qu'avec la biodiversité en place, on a un certain nombre d'espèces qui ont été pêchées suite au suivi. On connaît les espèces qui sont présentes dans le système, bien, c'est sûr qu'on ne veut pas nécessairement faire perdre des habitats au profit d'un autre.

2670 L'objectif, c'est d'atteindre l'état d'origine, donc, ou voir à bonifier. Si on avait par exemple la présence... ou l'habitat n'est pas présent pour une espèce dans un site donné, mais qu'on va essayer de le bonifier parce que ça nous laisse croire qu'on a les espèces rares... par exemple, si on veut focuser sur, par exemple, la perte d'habitat d'espèces rares, à mettre dans le projet global, peut-être, des caractéristiques ou des intrants qui pourraient favoriser ces espèces-là.

LE PRÉSIDENT :

2675

Et les mesures actuellement prévues, les mesures de compensation vous semblent-elles adéquates?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

2680

Pour le moment, c'est sûr qu'il faut analyser l'impact du projet. Donc, avec les modifications qu'on a reçues tout récemment, donc effectivement on a un impact plus grand que ce qui avait été analysé initialement. On a quand même 4 200 quelques de plus, donc de perte d'habitat.

2685

LE PRÉSIDENT :

Mètres carrés.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

2690

Mètres carrés. Donc, il faut que ce soit considéré dans l'analyse des impacts. Donc, pour nous, il va falloir faire la démonstration qu'en fonction de nos lignes directrices, avec la séquence, donc qu'on a vraiment les habitats qui sont perdus, il faut évaluer leur valeur, il faut évaluer leur fonction puis d'assurer que la compensation puisse atteindre les fonctions qui ont été perdues initialement.

2695

Donc, dans nos principes, on a l'habitat de remplacement qui est à... c'est le dernier recours, la compensation. Donc on essaie, dans tout projet, d'éviter la compensation puisque c'est un casse-tête à trouver les sites. On est là pour accompagner, quand même, les promoteurs, mais ça reste que c'est redevable aux promoteurs d'essayer de trouver, dans le fond, une solution, pas de rechange, mais une solution ou un plan de compensation. C'est beaucoup de travail.

2700

Donc, à cette réflexion-là, il faut essayer de privilégier le dernier recours à la compensation, l'habitat de remplacement. Donc, créer de nouveaux habitats, faire les suivis en conséquence, donc c'est sûr qu'en date d'aujourd'hui, il va falloir travailler à atteindre l'objectif et à la satisfaction de notre ministère pour vraiment proposer un projet de compensation qui va vraiment réellement compenser les pertes d'habitat.

2705

Puis dans l'analyse d'un projet de compensation, il y a toujours la gestion de risque, donc la fonctionnalité. Donc, on va s'assurer qu'au meilleur de nos connaissances, le promoteur va nous démontrer que le projet, tous les indices nous laissent croire, avec les connaissances du milieu, que c'est à cet endroit donné qu'on va avoir le meilleur résultat pour x, x raisons. Donc, il y a des

2710

paramètres initiaux à prendre pour voir quelles sont les conditions d'origine et quelles seront, peut-être, les interventions pour bonifier, par exemple, un habitat qui a été dégradé.

2715

Donc, c'est une grande gestion de risque et on n'a pas nécessairement toujours les succès encourus. Mais il va falloir qu'on nous le démontre au meilleur, avec la meilleure information possible pour qu'on soit à l'aise à dire : oui, on va de l'avant avec ce projet de compensation puis que ça nous laisse croire que les résultats vont être au rendez-vous, parce qu'on va exiger des suivis. Puis si les suivis font en sorte qu'il y a des correctifs nécessaires à apporter, il y a comme une phase à apporter de plus au projet de compensation; ce n'est pas juste de réaliser les travaux.

2720

Donc, c'est complexe de rentrer dans la compensation d'habitat, d'où l'idée initiale de les éviter, voire de les minimiser, les empiètements permanents.

2725

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Madame Nault, madame Fraser vient de faire référence justement à l'addenda que nous avons tous reçu et qui est public, d'ailleurs, sur le site Internet et dans la documentation, dans les centres de documentation, qui ajoute une partie aux travaux déjà prévus. Cet addenda n'a pas fait l'objet de consultation de votre part. Est-ce que, éventuellement, vous allez procéder à une deuxième ronde de consultation par laquelle cet addenda-là pourrait être examiné par les différents organismes ou directions?

2730

2735

Mme ISABELLE NAULT :

Oui. Dans le cadre de l'analyse environnementale, on retourne en consultation, là, des experts qui ont été au dossier pour leur demander, à ce moment-là, quel est leur avis quant à l'acceptabilité du projet. Donc, est-ce que c'est acceptable? Acceptable avec conditions ou, encore, non acceptable?

2740

À ce moment-là, étant donné que j'ai reçu tardivement cette pièce-là, elle sera envoyée avec la demande d'avis sur l'analyse environnementale puis il y aura une mention pour dire qu'en pièce jointe, il y a un nouveau document sur lequel il faut qu'ils portent une attention puis il y a des modifications qui ont été apportées au projet.

2745

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Finalement, un point qui touche le bruit sur lequel j'aimerais revenir. Madame Belley, vous avez présenté hier la personne ou l'information qui pourrait permettre à un citoyen d'adresser une plainte pour le bruit à Hydro-Québec. Est-ce que la démarche ou est-ce que le mécanisme de gestion des plaintes a été convenu entre vous et les municipalités pour que ce soit

2750

clair, pour que le citoyen ne soit pas pris dans un dédale d'appeler tantôt à Hydro-Québec, tantôt à la municipalité, tantôt à la MRC, tantôt au ministère de l'Environnement. Donc, est-ce que c'est clair qu'il y a un seul et unique mécanisme de gestion des plaintes?

Mme CAROLINE BELLEY :

Je pense que la communication avec les MRC est en continu, mais je vais laisser Marie-France Barrette, qui est notre personne relation avec le milieu, qui est la personne, si les gens appellent sur la ligne Info-Projet, c'est Marie-France qui gère les appels et qui les retourne.

Mme MARIE-FRANCE BARRETTE :

Monsieur le président, donc Marie-France Barrette, je suis conseillère en relation avec le milieu chez Hydro-Québec, donc c'est moi qui vais assurer le lien entre les citoyens et les organismes du milieu avec Hydro-Québec pendant les travaux.

Donc, comment on fonctionne justement pour que les gens aient une seule et même porte d'entrée, c'est qu'on a un numéro, donc la ligne Info-Projet, les citoyens peuvent nous laisser un message à ce numéro, et par la suite, c'est moi qui les rappelle directement et selon la nature de leurs questions ou de leurs préoccupations, je fais le lien avec l'équipe de projet, directement. Si la question touche au bruit, par exemple à la circulation routière, là, moi, je m'assure d'aller chercher notre bon spécialiste chez nous à l'interne, chez Hydro-Québec, pour qu'on puisse répondre à la question du citoyen et, s'il y a lieu, on va également faire le lien avec l'entrepreneur pour apporter des mesures correctives si c'est nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

Et si un citoyen, par exemple si un citoyen appelait sa municipalité pour adresser une plainte, déposer une plainte, est-ce que la municipalité va automatiquement vous transférer le dossier?

Mme MARIE-FRANCE BARRETTE :

En principe, oui. Je suis déjà en communication avec les municipalités touchées par le projet, que ce soit pour ce projet-ci ou toute autre activité qui touche les quatre différentes divisions d'Hydro-Québec. Donc, c'est moi la porte d'entrée des municipalités, des MRC, puis des autres organismes qui représentent les collectivités au sein, aussi bien de la MRC Vaudreuil-Soulanges que de la MRC Beauharnois-Salaberry. Donc, toutes les municipalités ont mes coordonnées puis on est déjà en lien, je dirais, assez régulier ensemble, là, pour l'ensemble des activités de l'entreprise.

LE PRÉSIDENT :

2795 Je m'adresse maintenant à monsieur Meunier et madame Lemieux. Plusieurs municipalités adoptent des règlements avec des limitations en termes d'intensité du bruit et il se peut que d'une municipalité à l'autre, il puisse y avoir des différences. Je sais que vous n'êtes pas nécessairement au courant de tout ce qui se passe dans vos municipalités, mais grosso modo, les principales municipalités ont des réglementations à ce niveau-là?

2800

M. PHILIPPE MEUNIER :

Oui. La réglementation varie souvent entre 50 dBA et 55 dBA, selon le seuil de tolérance...

2805

LE PRÉSIDENT :

On parle de jour-nuit ou...

2810

M. PHILIPPE MEUNIER :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

2815

Jour-nuit ou juste le jour?

M. PHILIPPE MEUNIER :

Je pense que c'est une norme uniforme, là.

2820

LE PRÉSIDENT :

Ah bon?

2825

M. PHILIPPE MEUNIER :

2830

Je ne crois pas qu'ils fassent de distinction, là – je peux faire des vérifications – entre le jour et la nuit, mais normalement ça tourne autour de 50 dBA ou parfois 55. La difficulté qui réside dans l'application d'un tel règlement c'est, est-ce que les municipalités sont équipées pour aller mesurer le bruit? Parce que c'est beau avoir une plainte, mais il faut toujours aller la mesurer pour valider l'information si effectivement c'est 50, 55, 60? Souvent, elles ne sont pas bien équipées, je vous dirais.

LE PRÉSIDENT :

2835 Mais dans les pourparlers que vous avez avec Hydro-Québec, cette dimension-là n'est pas
convenue?

M. PHILIPPE MEUNIER :

2840 Je ne peux pas vous dire les négociations qui ont eu lieu dans ce cadre-là, mais je pense
qu'il y a un intérêt à diffuser aussi l'information aux citoyens par rapport au lien qui doit être fait
envers Hydro-Québec, diffusion surtout à l'approche des travaux. Il va falloir que les citoyens soient
bien informés de la ligne Info-Projet, où aller se renseigner et la procédure pour effectuer une plainte
ou soumettre une préoccupation à ce moment-là.

2845

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'Hydro-Québec peut aller retourner sur le terrain pour s'assurer qu'effectivement
l'intensité du bruit dépasse les critères et peut être source de problèmes?

2850

Mme CAROLINE BELLEY :

Oui, bien sûr. Je vais remercier Marie-France puis je vais inviter monsieur Gilles Lemire, notre
ingénieur acousticien, à vous répondre.

2855

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2860

M. GILLES LEMIRE :

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2865

Bonjour.

M. GILLES LEMIRE :

2870

Oui, chez Hydro-Québec, nous sommes quelques spécialistes en bruit et nous allons
régulièrement sur le terrain faire des relevés sonores. Dans le cadre des projets, parfois dans le

cadre de plaintes relatives au bruit émis par nos installations, pas nécessairement des chantiers de construction, mais par les installations diverses de l'Hydro-Québec.

2875 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le cadre de ce projet, nous en avons évoqué la chose hier assez brièvement, il y a ce qu'on peut appeler des zones sensibles. Des résidences, des zones sensibles. Est-ce que les travaux de modélisation que vous avez probablement faits pour arriver à estimer le bruit de source mobile, essentiellement, est-ce que ces travaux-là vous ont permis déjà d'envisager, pour ces endroits, pour ces zones sensibles là, des mesures de mitigation spécifiques?

2880

M. GILLES LEMIRE :

Alors, comme vous l'avez mentionné, sur le chantier dont nous parlons, ce sera principalement des sources mobiles. Donc, on parle beaucoup de camions, de pelles mécaniques, de bouteurs, des choses comme ça. Alors, pour les sources mobiles, vous conviendrez avec moi...

2885

LE PRÉSIDENT :

2890

Peut-être juste pour qu'on s'entende. Pour moi, sources mobiles, ce sont les camions qui passent sur la route. Sur le chantier, ce sont des sources fixes. Bien sûr, il peut y avoir des camions de source mobile, mais essentiellement c'est la machinerie et tout ça, là, donc ça devient plus une source fixe.

2895

M. GILLES LEMIRE :

Oui.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

Puis je dis ça juste pour qu'on puisse être sur la même longueur d'onde. Donc, moi, je fais référence aux sources mobiles, donc les camions qui passent; il y a 40 camions de plus par heure qui passent. Donc, actuellement, il y a à peu près 170 par jour; donc 170 par jour, je présume que le jour, ça représente sept heures, donc à peu près une trentaine, 25-30, peu importe, mais ça donnera quand même, ça va pratiquement doubler. Le nombre de camions sur la route va doubler. Et donc, pour ces zones sensibles, j'imagine que tout ça, ça a été rentré dans le modèle que vous avez utilisé, et donc je vous demande, est-ce que vous avez prévu quelque chose de spécifique pour ces zones sensibles là?

2910

M. GILLES LEMIRE :

Alors, vous faites allusion, si je comprends bien, à la circulation des camions sur les voies publiques, principalement.

2915

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bien, souvent, vous faites – en fait, Hydro-Québec l'a déjà fait, des isofons pour savoir, bon, bien, comment va se distribuer le bruit, puis on peut voir très nettement les zones sensibles avec la courbe qui montre l'intensité du bruit.

2920

M. GILLES LEMIRE :

Oui. Il existe de tels résultats dans l'étude d'impact. Pour ce qui est des voies de circulation publiques, il est difficile d'intervenir pour Hydro-Québec. Les suggestions qui sont mentionnées sont d'exiger des véhicules en bon état, notamment les silencieux des équipements motorisés, de voir à ce qu'ils soient maintenus en bon état et qu'ils soient efficaces. Il y a aussi éventuellement le contrôle de la vitesse. J'en ajouterais un particulièrement, moi, principalement en relation avec des camions chargés, il serait intéressant de diminuer au maximum le nombre d'arrêts que les camions devront faire. Parce que comme tout le monde le sait, un camion qui arrête, chargé, et qui redémarre fait beaucoup de bruit au redémarrage.

2925

2930

Malheureusement, tout ceci est hors du contrôle d'Hydro-Québec. Nous ne pouvons pas gérer comme nous le voulons sans prendre des ententes avec les autorités concernées sur la vitesse, sur les arrêts obligatoires ou, encore, de faire modifier les emplacements de ces arrêts-là.

2935

LE PRÉSIDENT :

Mais allons-y par l'absurde. Ce n'est pas quelque chose que j'aime nécessairement...

2940

M. GILLES LEMIRE :

Oui.

2945

LE PRÉSIDENT :

... mais enfin, ça m'équilibre un peu d'y aller par l'absurde. Hydro-Québec met en place une mesure, une série de mesures de mitigation pour réduire le bruit, dès le début du projet.

2950 **M. GILLES LEMIRE :**

Oui.

2955 **LE PRÉSIDENT :**

S'il y a une plainte, c'est que les mesures de mitigation ne sont pas suffisantes, à tout le moins. Et donc, ça doit être confirmé, bien sûr. Si c'est confirmé, qu'est-ce qui reste comme option pour Hydro-Québec? Parce que c'est bien beau de dire, bien, les personnes qui sont incommodées par le bruit appellent votre collègue puis il dit : « Bien, écoutez, il y a vraiment beaucoup de bruit. » Vous allez, effectivement il y a beaucoup de bruit, ça dépasse de 10 dBA l'intensité du bruit, mais on a tout fait. C'est quoi l'option qui reste pour le citoyen?

2960 **M. GILLES LEMIRE :**

2965 Encore une fois, si on se limite à la circulation sur les voies publiques, nous sommes réellement très limités dans les interventions possibles.

LE PRÉSIDENT :

2970 Oui, mais à ce moment-là, qu'est-ce que ça donne d'avoir un bureau de plaintes? Non, mais enfin, je vous dis ça pour vous sensibiliser parce que vraiment, quand on est pris avec un problème qui porte ombrage à notre qualité de vie, ce n'est pas drôle. Donc, ça vaudrait la peine de penser un modèle par lequel un bureau de plaintes puisse réellement jouer un rôle pour réduire les inconvénients associés à ces plaintes-là qui sont formulées. Mais si vous n'avez rien à offrir, elle a
2975 beau être gentille, madame, elle va se voir... non, non, mais c'est vrai, mais ça ne sera pas suffisant. Ça ne sera pas suffisant.

Si vous avez tout envisagé et vous mettez en marche toutes les mesures de mitigation, il ne reste plus rien, à moins que d'y aller dans l'innovation puis d'être beaucoup plus stricts avec les
2980 entrepreneurs, d'exiger la réduction de bruit. Enfin, je vais dans tous les sens, là, mais, je veux dire, juste pensez-y, c'est un point important du dossier. 10 dBA, ce n'est pas rien. D'ailleurs, vous-même vous avez décidé de mettre, d'implanter une station du suivi du bruit sur la Rive-Nord, donc vous êtes conscients que ça peut occasionner des inconforts, des indispositions, des effets de toutes
2985 sortes.

Alors, ça, ça termine mes questions. Ce que j'aimerais savoir, avant de conclure, de dire mon discours de fermeture, Madame Belley, est-ce qu'Hydro-Québec a quelque chose à ajouter?

2990 **Mme CAROLINE BELLEY :**

Si je consulte des yeux mes collègues, Steven veut préciser le nombre de camions. On parle de 20 camions à l'heure, mais c'est 40 passages. Alors, c'est 20 camions pleins...

2995 **LE PRÉSIDENT :**

C'est 20 camions.

3000 **Mme CAROLINE BELLEY :**

... vers l'est et 20 camions de retour vers l'ouest.

LE PRÉSIDENT :

3005 C'est vrai. Merci.

Mme CAROLINE BELLEY :

Mais sinon, non, tout va bien. Merci.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Nault, quelque chose de particulier?

3015 **Mme ISABELLE NAULT :**

3020 Bien, peut-être juste ajouter par rapport à la compensation qu'il y a la loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques aussi qui dorénavant s'applique. Elle a été adoptée en juin dernier, donc ça fait l'objet d'une compensation aussi qu'Hydro-Québec devra se soumettre pour la totalité des empiètements en milieu hydrique.

LE PRÉSIDENT :

3025 O.K., merci.

Mme ISABELLE NAULT :

C'est une compensation qui peut être, dans le cadre des autorisations gouvernementales, pécuniaire ou, en tout ou en partie, compensée par des travaux, par la création de milieux... donc,

3030 c'est une compensation qui, au bout du compte, va être concertée aussi avec la Faune, là, pour
voir quelle partie compense au niveau de la création de milieux puis s'il est considéré que ce n'est
pas pour la totalité du projet, bien, il y aura une compensation pécuniaire par la suite.

LE PRÉSIDENT :

3035 D'accord, merci. Madame Fraser?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

3040 J'ai remis aussi initialement en début d'après-midi à monsieur Guay-Lachance, un document
au niveau des préoccupations ou tous les éléments au niveau forestier de notre ministère. Donc, à
l'intérieur de ça, vous allez aussi avoir, dans les pièces jointes : *Repenser déboisement* au niveau
du ratio pour les compensations de pertes forestières.

3045 Puis pendant la pause, j'ai confirmé aussi avec ma collègue de travail au niveau de votre
question sur la plantation d'arbres sur une digue. Donc nous, au niveau du MFFP, on ne possède
pas la compétence, donc on ne peut pas remettre en question le fondement même de la décision
de ne pas replanter d'arbres sur la digue. Donc, on n'est pas à défier ou, au niveau professionnel,
cet élément-là.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

3055 D'accord. Mais je suis un petit peu embêté parce qu'il n'y a personne chez vous qui est expert
en la matière, il n'y a personne chez vous qui est expert en la matière, alors c'est qui qui peut... à
qui on peut faire appel pour être un contre-expert du promoteur? C'est un petit peu embêtant, enfin,
mais ce n'est pas grave, mais merci pour l'information.

Madame Lemieux?

3060 **Mme ALEXANDRA LEMIEUX :**

3065 Oui. Bien, en fait, je voulais juste réitérer au niveau de l'outil de planification du territoire à la
MRC, c'est le schéma d'aménagement qui est en cours de révision, et je crois que toutes les
dispositions, les nouvelles orientations qu'on a incluses au premier projet du schéma au niveau des
aires d'affectation qui reconnaissent les îles et également le fleuve Saint-Laurent, les orientations
et la mise en valeur des paysages riverains, le développement récréotouristique et économique de
la région, je pense que ça traduit bien l'importance que ce secteur-là... que la MRC accorde à ce
secteur-là, donc je voulais juste souligner ça.

3070 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Lemieux. Et Monsieur Meunier, est-ce qu'il y a quelque chose à ajouter?

3075 **M. PHILIPPE MEUNIER :**

3080 Bien, en fait, je partage la même importance que la MRC Vaudreuil-Soulanges quant à l'apport récréotouristique notamment du site. C'est certain que nous également, le schéma d'aménagement, il est affecté en récréatif, alors ce serait bon d'avoir dans l'esprit, la continuité de ces activités-là et surtout au niveau des paysages et tout et l'apport que peut avoir l'ensemble du projet à la communauté qui, rappelons-le, traverse de part et d'autre également à l'aide d'un ponton.

3085 Donc, je pense qu'il y a une plus-value là à poursuivre au niveau de l'exploitation pour le bien-être récréotouristique, voilà. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Monsieur Meunier.

3090 Donc, je déclare le registre fermé et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à d'autres questions et, comme déjà indiqué hier, la commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures, à moins que ça ait été spécifié autrement et accepté par la commission.

3095 Ces renseignements seront aussitôt rendus publics pour qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu au même endroit, le lundi 26 mars prochain à 19 h.

3100 Entre-temps, la commission poursuit ses travaux. Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement dans les centres et rendus publics dans les centres de consultation et rendus publics, ils deviendront accessibles également par Internet et vous pouvez vous rendre à la bibliothèque des Cèdres pour y accéder également.

3105 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou, encore, une opinion verbale auprès de monsieur Maxandre Guay-Lachance, le coordonnateur de la présente commission, au plus tard le mercredi 14 mars. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique qui, je le répète une deuxième fois, débute le 26 mars.

3110 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est très différente; seules la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront bien sûr les bienvenus, mais assis dans la salle.

3115 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes et des municipalités et des organismes sur le projet avec ses répercussions. Chaque personne qui présente un mémoire se verra allouer une période de 15 minutes pour la présentation. Il va de soi que je pourrai échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

3120 C'est un peu ce qu'on a fait aujourd'hui, hier. La personne pose des questions, le président intervient, bonifie la question, va dans une autre direction. C'est un petit peu dans ce sens-là, sauf que pour les mémoires, ça va être juste la personne qui présente le mémoire et le président.

3125 Donc, les règles de participation. Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. On peut ne pas être d'accord avec le projet, mais on n'a pas besoin d'insulter ni le commissaire ni Hydro-Québec. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

3135 Donc, il existe trois façons d'exprimer son opinion : déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire à la commission, mais sans le présenter verbalement à la commission; et tout simplement, sans déposer un mémoire écrit, juste exprimer verbalement son opinion en séance publique.

3140 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission, il est recommandé qu'il dépose un mémoire, pour un organisme. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme en question désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

3145 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document assez détaillé, je dirais, décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités particulières au mémoire. Quand on dit mémoire, peut-être parce que je suis biaisé parce que je suis professeur, mais un mémoire, ce n'est pas un mémoire de maîtrise, c'est quelque chose qui peut être une ou deux pages, qui dit essentiellement qu'est-ce que vous pensez du projet et pourquoi. C'est sûr que ce n'est pas juste un décompte du pour et du contre, mais c'est surtout l'argumentaire que vous allez utiliser pour être pour ou être contre.

3150 À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à
votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

3155 La première question, comme je l'ai indiqué hier, porte sur le moyen de transport utilisé pour
assister à l'audience publique, afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre
comme émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une donnée importante, sinon incontournable,
qui s'inscrit dans la logique du développement durable.

3160 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, madame Belley et son équipe, de
même que toutes les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette
première partie de l'audience.

3165 Merci également aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui a permis certainement
d'approfondir différentes facettes.

3170 Enfin, je remercie le personnel technique, messieurs Michel Filteau et Michel Guimond et
Pierre Dufour, tout comme la sténotypiste, madame Yolande Teasdale, le coordonnateur de la
commission, M. Maxandre Guay-Lachance, et enfin, pour son aide tout à fait précieuse et sa
collaboration soutenue, madame Sylvie Mondor, à ma gauche à la table.

Donc, au plaisir de vous revoir le 26 mars prochain. Merci encore de votre participation et à
très bientôt.

Au revoir tout le monde.

3175

AJOURNEMENT

3180

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3185

ET J'AI SIGNÉ :

3190

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.